

2021-2026
Procès-verbal n° 25b de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 29 mai 2024,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: M. Simon Murith

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.33 heures.

Présence de 59/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (21): Mmes et MM. Rana Bassil, Ibrahim Berisha, Stefania Boggian, Gilles Bourgarel, Anne Butty Revaz, Caroline Chopard, Sophie Delaloye, Jérémie Fonjallaz, Camille Goy, Samuel Jordan, Simon Jordan, Adeline Jungo, Naïma Khamel Seewer, Monica Mendez, Elena-Lavinia Niederhäuser, Caroline Revaz, Claudio Rugo, Alicia Schaller, Giulia Tognola, François Yerly-Brault et Chloé Zainal.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Ana Teresa Fontes Martins, Chantal Wicky Collaud, Johan Dick, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et M. Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Yan Bolle et Thierry Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée.

Je salue également les membres de l'administration communale, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

1. Communications du président

Le président.

- A. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra).
- B. Petit rappel des temps de parole, à savoir:
- 5 minutes pour les interventions liées aux messages 39 et 40;
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec des rapports finaux ou des réponses aux questions;
 - 2 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.
- C. En lien avec les messages, si vous avez des amendements sur les articles des projets d'arrêté, ils doivent être présentés par écrit d'ici la fin de la discussion de détail.
- D. Concernant le déroulement de cette soirée, je prévois le traitement des messages n° 39 et 40, puis de passer aux Divers. Il me semble, en effet, que si l'on ajoute les rapports finaux, les propositions et postulats à transmettre, ainsi que l'imprévisibilité liée aux questions, cela pourrait nous amener jusqu'au premier coup de canon de demain matin. Nous ne pourrions pas terminer l'ordre du jour, en tout cas pas dans des bonnes conditions. La séance d'hier a été dense, celle d'aujourd'hui le sera certes un peu moins, mais la séance rapprochée du 10 juin 2024 a précisément été prévue pour ce cas de figure. Vous êtes évidemment libres de faire une motion d'ordre le moment venu.
- E. La pause aura lieu en fonction du déroulement des débats.

Je reprends ainsi l'ordre du jour au point 6.

6. Crédit d'ouvrage pour la requalification du Bourg, étape 1 - Plantations complémentaires – message n° 39

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Notre Commission s'est réunie en date du 13 mai passé, en présence de M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité, et de M. Slongo, architecte de Ville.

La présentation de ce message par les personnes susmentionnées a soulevé de nombreuses questions et permis un débat intéressant sur la question de l'importance de mener des fouilles dans ce quartier et sur l'importance des arbres choisis et le nombre idéal d'arbres à planter.

Cependant, le mandat de notre Commission est de se déterminer sur les aspects financiers de ce message, à savoir l'autorisation d'un engagement financier à hauteur de CHF 263'650.- pour la plantation de deux arbres complémentaires aux abords de la cathédrale.

Je souhaiterais rappeler ici, et je suis sûre que vous l'aurez tou-te-s lu, l'existence d'une convention qui lie la Ville de Fribourg et l'Etat de Fribourg, plus particulièrement son Service archéologique (SAEF), convention qui détermine les principales règles sur lesquelles s'appuyer pour exécuter et financer les travaux de part et d'autre.

Ainsi, le montant, qui peut paraître ici important pour planter deux arbres, n'est pas négociable, puisque ces frais sont en grande partie liés par la convention-cadre entre la Ville et le Canton. A la question de savoir quel aurait été le coût si l'intégration de ces deux arbres supplémentaires aurait été faite dès le projet d'origine, il nous a été répondu que le montant de CHF 114'000.- aurait été plus ou moins le même, car ces deux arbres seront plantés dans un périmètre qui n'a pas été fouillé durant l'étape 1 du projet de requalification du Bourg.

Rappelons également que la question du nombre d'arbres avait été largement débattue dans le cadre du crédit pour la requalification du Bourg, étape 1; le Conseil communal a pris acte de la majorité de voir cet espace plus arborisé, ceci aussi pour aller dans le sens de la lutte contre les îlots de chaleur, tout en respectant le caractère minéralisé souhaité pour ce quartier historique.

L'entrée en matière, vous l'aurez compris, n'a pas été combattue, aucune proposition de renvoi n'a été présentée, et notre Commission a préavisé positivement ce message à l'unanimité des 9 membres présents ce soir-là.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

C'est le 15 mai passé que notre Commission s'est réunie pour traiter du message n° 39. Notre séance a débuté par une visite sur site, la place Sainte-Catherine qui nous a permis de visualiser le projet de plantation ainsi que de recevoir toute une série d'informations tant sur les détails techniques du projet de plantation que sur l'avancement du chantier de requalification du Bourg. Nous avons été particulièrement attentifs aux explications reçues de la part du vice-président de notre Commission, M. G. Bourgarel, sur la thématique des fouilles archéologiques.

Je remercie en particulier M. le directeur de l'Edilité, M. l'architecte de Ville et le chef de projet, M. P.-A. Tassain, pour leurs explications très détaillées.

Chacun-e d'entre vous a eu tout loisir de prendre connaissance du message et des informations complémentaires que les membres de la Commission ont pu apporter au sein des différents groupes. Je ne reviendrai en conséquence pas en détails sur le contenu dudit message.

Avant tout, la Commission est satisfaite de constater que le Conseil communal n'a pas oublié les propos tenus par son rapporteur le 22 février 2021, je cite "La Commission souhaite tout de même que pour les prochaines étapes il soit fait tout le nécessaire pour augmenter le nombre d'arbres dans le quartier.". Nous avons également été contents de constater qu'un arbre supplémentaire avait trouvé sa place de l'autre côté du bâtiment de l'ancienne douane et qu'un autre devrait être planté au haut de la rue des Epouses une fois l'opposition déposée levée. Toutefois, nous pensons que le Conseil communal et ses services techniques ne doivent pas relâcher l'effort. Il existe certainement

encore d'autres secteurs du Bourg qui pourraient accueillir de la verdure tout en tenant compte des éléments archéologiques et des installations techniques situées en sous-sol.

Notre Commission est favorable au principe de l'ajout de deux arbres supplémentaires sur la place Sainte-Catherine. Les précisions reçues concernant la méthode utilisée pour planter ces arbres ont été importantes. Nous avons ainsi bien compris que la cohabitation entre le système racinaire de ces arbres et les installations techniques situées en sous-sol sera ainsi optimale. Ceci contrairement à ce qui prévalait pour les bouleaux alors plantés au pied de la fontaine de la Vaillance.

Aménager une place plus grande, avec quatre arbres au lieu de deux est une bonne chose. Assurer une certaine animation de cette place en est une autre. Nous avons appris par la bouche du représentant du Conseil communal qu'il y a une volonté commune de la Ville et de l'Etat, propriétaire du bâtiment de l'ancienne douane ou de l'ancienne poste pour les plus jeunes d'entre nous ..., d'assurer une vocation ouverte et publique à cette bâtisse. Et donc en conséquence d'assurer une animation sur la place Sainte-Catherine, plus particulièrement dans le secteur arborisé. Nous sommes impatients d'en savoir plus.

Finalement ce qui a le plus occupé, pour ne pas dire le plus "dérangé" la Commission, ce sont les éléments qui ne sont pas de notre compétence, à savoir les questions financières. Certes, les explications données, comme l'a relevé Mme la présidente de la Commission financière, sont nombreuses et claires. Nous avons toutefois un peu de peine à nous faire à l'idée que chacun des arbres supplémentaires aura coûté finalement plus de CHF 130'000.-.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est par 10 voix pour, aucune contre et 1 abstention que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Par le présent message, le Conseil communal sollicite au Conseil général un crédit d'ouvrage de CHF 263'650.- TTC destiné à la réalisation de la plantation de deux arbres complémentaires pour le projet du Bourg étape 1, sur la place Sainte-Catherine.

Le montant englobe les honoraires des mandataires, les travaux de réalisation, les frais secondaires et, surtout, les frais à charge de la Ville en lien avec les fouilles archéologiques, conformément à l'article 5 de la convention liant le Service archéologique à la Ville de Fribourg.

Car oui, vous l'avez bien compris, nous n'allons pas planter deux arbres en or.

Sur le crédit demandé, cela a été dit par la présidente de la Commission financière, environ CHF 115'000.- concernant les coûts à charge de la Ville en lien avec les fouilles du Service archéologique. On peut penser ici notamment aux coûts du sciage et l'enlèvement de l'enrobé bitumineux ainsi que l'excavation jusqu'au niveau d'apparition des vestiges à sauvegarder ou le transport et la location de bennes pour la gestion des sédiments et gravats.

C'est l'occasion ici pour moi de saluer l'examen très attentif des différents montants composant le crédit effectué par M. le conseiller général Claude Schenker et, surtout, de m'excuser pour l'erreur qui s'est glissée dans le message et qu'il a décelée.

En effet, le montant de CHF 9'800.- pour les autorisations, taxes, divers et imprévus ne correspond effectivement pas à 5%, mais bien à 3.86% du montant total des CHF 253'850.-. Cette petite erreur n'a toutefois pas d'incidence sur le crédit demandé, ni sur les travaux d'ailleurs.

Au-delà de cet élément, le présent crédit traduit la volonté du Conseil communal, et cela a été dit, d'apporter une réponse, en toute transparence, aux demandes du Conseil général et des habitant·e·s du quartier.

En effet, cela a été dit, lorsque le Conseil général avait validé le crédit en lien avec l'étape 1 de la requalification, tant les représentant des groupes que le président de la Commission de l'édilité et la présidente de la Commission financière, au nom de leur Commission respective, ont appelé de leurs vœux plus d'arbres dans le quartier.

Dans la mesure où le Conseil communal partage cette préoccupation et que les travaux en cours ont permis de constater que d'un point de vue technique, il était effectivement possible de planter plus d'arbres dans ce secteur -vous connaissez la situation compliquée du sous-sol ici-, le Conseil communal entend, dans la mesure du possible, augmenter encore le nombre d'arbres dans le périmètre de l'étape 1 de la requalification du Bourg par ces trois secteurs:

- le premier secteur, rue des Epouses, qui est actuellement bloqué par une opposition;
- la plantation d'un arbre côté Bourg du pont de Zaehringen. Elément, vous avez vu le communiqué de la Ville, qui sera mis à l'enquête ce vendredi;
- finalement, ces deux arbres supplémentaires à la place Sainte-Catherine.

Je fais abstraction, ici, du projet de Bourg étape 2 que vous pouvez déjà consulter sur le site internet de la Ville et qui dans le rendu, suite aux ateliers participatifs, montre aussi toute la canopée prévue dans ce secteur-là, place des Ormeaux, Grenette et Pont-Muré.

La plantation de ces deux platanes communs, soit des arbres adaptés aux changements climatiques, permettra d'agrandir le périmètre devant l'ancienne douane qui pourra, un jour et en fonction de la volonté du propriétaire de la bâtisse, soit l'Etat, accueillir une terrasse publique, à l'instar de l'illustration dans la page 3 du message.

Pour des questions de protection du patrimoine concernant la cathédrale, de la situation compliquée du sous-sol dans le secteur avec les différents réseaux techniques, les demandes des services d'urgences de disposer d'un espace de giration suffisante et afin d'assurer que l'éventuelle future terrasse publique dispose de suffisamment de place pour les tables et les chaises entre les arbres, le Conseil communal a renoncé à proposer au Conseil général de planter encore davantage d'arbres dans ce secteur.

Pour conclure, je peux encore une fois vous confirmer qu'aucune opposition n'a été déposée contre ce projet et que sous réserve de votre décision ce soir, le chantier pourra démarrer comme prévu en septembre 2024, avec une fin de chantier prévue en avril 2025.

Au nom du Conseil communal, je vous invite donc à accepter ce crédit d'ouvrage.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe libéral-radical

Grady Véronique (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message n° 39.

Nous saluons la décision d'augmenter le nombre d'arbres sur la place Sainte-Catherine, tout comme les essences choisies, résistantes au changement climatique. Nous espérons que ce nouvel aménagement offrira à la population un bel espace d'agrément. En 2021, notre groupe avait émis le souhait d'y installer un jardin ou un petit coin de verdure. Nous tenons à exprimer notre satisfaction que notre intervention, ainsi que les autres voix de ce plenum qui se sont élevées pour accroître le nombre d'arbres dans le quartier, trouvent écho ici. Le groupe libéral-radical se prononcera donc en faveur du montant de CHF 263'650.- TTC dédié notamment à la réalisation de ces plantations complémentaires.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler l'importance de poursuivre la lutte contre les îlots de chaleur identifiés dans notre ville, au travers de différents leviers que sont, par exemple, l'augmentation de la végétalisation urbaine et de la porosité ou de la perméabilité des sols.

Nous nous réjouissons des futurs développements liés à la requalification du Bourg, tout en gardant un œil attentif sur les réalisations qui doivent être notamment en adéquation avec les besoins et le bien-être de la population, ainsi qu'avec notre stratégie de durabilité.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Collaud Gérald (CG-PCS). C'est un texte écrit à quatre mains avec mon collègue Simon Jordan, absent ce soir, que je vous transmets. Le groupe CG-PCS se réjouit de voir la place Sainte-Catherine se végétaliser un peu plus. Ce d'autant plus qu'il s'agit d'une demande des habitant·e·s. Ceci étant dit, si l'on fait abstraction des coûts relatifs aux fouilles en particulier, cela fait quand même CHF 10'000.- par arbre, ce qui n'est pas négligeable.

Notre groupe est aussi satisfait de constater que la Commune envisage d'autres endroits à verdir un peu plus dans ce plan de réaménagement. Le groupe CG-PCS votera donc en faveur de ce message.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dick Johan (UDC). Il ne fait aucun doute que la place Sainte-Catherine sera un magnifique endroit pour passer du bon temps et se détendre. Cette place ainsi rénovée redonnera au quartier du Bourg son caractère d'antan, qui plaira certainement aux habitant·e·s de la ville. Cependant, le coût additionnel concernant deux arbres paraît excessif.

Comme dit le dicton "à la Sainte Catherine tout bois prend racine", et c'est vrai. C'est vrai de nouvelles racines pourraient bientôt voir le jour. Cette sainte patronne disait, je cite: "les imparfaits, regardent plus au don qu'à moi le donateur". Les contribuables penseront peut-être à ces sages paroles.

Notre chère Sainte Catherine, vivant humblement malgré des origines nobles et patronne de nombreux corps de métier dans l'artisanat, aurait peut-être souhaité une solution moins onéreuse et de meilleures évaluations de coûts prétendument imprévisibles. Pauvre Catherine, son martyre continue.

Estimant que le coût est trop important et que le projet initial répondait aux attentes du projet de la requalification du Bourg, le groupe UDC s'oppose au crédit d'ouvrage.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Noll Bettina (Vert·e·s). Notre groupe a pris connaissance du présent message avec beaucoup d'intérêt.

Le Conseil communal nous propose un projet qui vise à augmenter le nombre d'arbres dans le quartier du Bourg. Ce projet répond à une demande formulée par plusieurs membres du Conseil général lors de la session de février 2021. Il est en accord avec les objectifs de législature de notre ville.

Le groupe Vert·e·s salue la décision d'ajouter deux arbres, à condition que le volume total de la canopée soit supérieur à celui des deux arbres prévus dans le projet initial. Rappelons-le, ce n'est pas le nombre d'arbres en soi, mais surtout le volume de la canopée qui détermine l'effet positif des arbres. C'est pourquoi nous insistons que ces arbres bénéficient d'un espace suffisant pour se développer de manière optimale et atteindre leur taille maximale.

Certes, les fouilles archéologiques, liées à la plantation de quatre arbres au lieu de deux, seront plus importantes. Et oui, ces fouilles auront un coût.

Mais n'oublions pas la valeur ajoutée de ce projet: la terrasse devant l'ancienne douane sera plus grande, tout comme la surface ombragée, dans cette zone de la ville habituellement marquée par la minéralité. Il y aura plus d'espaces végétalisés pour les habitant·e·s et les visiteur·se·s qui souhaitent s'attarder dans le quartier du Bourg et profiter, même en plein été, d'une température agréablement fraîche et d'un aménagement accueillant.

En ces temps de réchauffement climatique, la création de davantage d'espaces verts dans les centres-villes n'est plus un exercice libre, mais une obligation. Créer des espaces verts, réduire les îlots de chaleur, améliorer la qualité de l'air, bref, promouvoir un climat urbain sain: voilà ce que le groupe Vert·e·s entend par l'amélioration de l'attractivité de notre ville.

C'est pourquoi nous acceptons l'engagement proposé à l'unanimité.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). Unsere Fraktion die Mitte/Grünliberale hat die Botschaft Nr. 39 mit Interesse studiert.

Jeder zusätzliche Baum ist ein Geschenk.

Malheureusement, nous déplorons que cette plantation n'ait pas été prévue dès le début, alors que les responsables du projet initial étaient déjà conscients du problème des îlots de chaleur. Dommage que les concepteurs du projet ne se soient pas adressés à des spécialistes pour obtenir les connaissances nécessaires.

Dies wird uns teuer zu stehen kommen, da die geplanten Bauarbeiten in einer archäologischen Zone und im Umfeld geschützter und verzeichneter Kulturgüter liegt.

La mobilisation et démobilitation des entreprises travaillant sur le chantier entraînent des coûts élevés alors qu'une meilleure réflexion sur le projet politique voulu pour cette zone et les enjeux techniques et archéologiques qui y ont trait aurait permis d'économiser des coûts.

Comme les arbres sont plantés dans un environnement délicat, nous proposons entre autres une irrigation par de la poterie en céramique. C'est une technique d'irrigation souterraine très économe. Les parois à la porosité spécifique laissent échapper doucement l'eau, qui sera absorbée par les racines des arbres qui se dirigent naturellement vers ces pots et s'alimentent en eau selon leurs besoins. Un pot de 35 litres a un rayon d'action de 1.50 mètre. Le remplissage du pot évite un long arrosage, donc une économie de temps pour les employés de la ville.

Wir begrüßen die Begrünung des Burgquartiers, die Teil einer modernen Stadtplanungspolitik ist und dazu beiträgt der Bevölkerung eine Begegnungszone mehr zur Verfügung zu stellen.

Après de longues années de travaux aux alentours de notre belle cathédrale, il est essentiel de réinvestir ce quartier historique de notre ville.

Notre groupe autorise le Conseil communal à engager un montant de CHF 263'650.- en vue de la réalisation de plantations complémentaires pour le projet de Bourg.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). Alors que la requalification du Bourg étape 1 se concrétise chaque jour un peu plus et que conjointement la fermeture du pont de Zaehringen et à la réduction de l'emprise du stationnement aux abords de la cathédrale, elle donne un nouvel élan au commerce local, comme le montrait un article de "La Liberté" le 5 avril dernier. Le Conseil communal nous propose ici une amélioration du projet initial, acceptée par le Conseil général en janvier 2021, consistant non seulement à planter deux arbres supplémentaires, mais aussi et par conséquent à élargir la place de délassement située devant l'ancienne douane, dont la vocation restera publique et ouverte.

Planter deux arbres dans un site urbain d'une telle densité historique est autre chose que de le faire en rase campagne. Il est en ce sens assez surprenant de voir certains représentants de groupes tout simplement ignorer les explications transparentes du message du Conseil communal.

Evitons les raccourcis trop simplificateurs. Non, cela ne fait pas trop cher l'arbre. Les plantations coûteront CHF 5'000.- par arbre et ce sont notamment les fouilles archéologiques qui expliquent le montant final. Ces fouilles sont nécessaires, plus vastes, et elles permettront une meilleure connaissance historique de la ville.

Si maintenant en grande partie libéré de l'emprise du trafic motorisé individuel, d'autres emplacements auraient semblé pouvoir accueillir ces arbres. On voit assez vite, en prenant en compte les aspects d'accessibilité des véhicules d'urgences, les ombrages existants et la nécessité de préserver une vue dégagée sur la cathédrale, que le site retenu est le plus pertinent.

Au niveau du microclimat urbain, les effets rafraichissants des arbres se renforcent les uns les autres dans une boucle de rétroaction positive dont bénéficiera une surface plus importante que celle qui se trouve simplement directement sous la couronne. Même si l'ambiance reste marquée par le minéral, ces deux arbres supplémentaires, destinés à porter une couronne généreuse puisqu'ils ne seront pas taillés en tête de chat, sont assurément une bonne chose.

En définitive ce message est une opportunité et, comme chacun-e devrait le savoir, les opportunités sont vite manquées mais longues à revenir. C'est une opportunité, sans doute la dernière, de végétaliser un peu plus les abords de la cathédrale dans les limites des contraintes de ce site à haute valeur patrimoniale, notamment celles imposées par le Service des biens culturels en termes d'arborisation.

La seule question qui se pose finalement est la suivante: la requalification du Bourg mérite-t-elle ou non ces deux arbres supplémentaires et l'amélioration qui s'en suivrait de l'espace public? Pour le groupe socialiste la réponse est claire et c'est à l'unanimité que nous soutiendrons ce message.

Gex Jean-Noël (PLR). Je ne vais pas faire une critique sur les arbres, j'ai juste un souci avec l'échéancier.

Vous parlez d'une mise en service en 2025. D'après des informations reçues durant la législature passée, la Chancellerie va être transformée. Est-ce que le chantier de la Chancellerie est suffisamment avancé? Où est-ce que l'on va poser une grue? Il ne faudrait pas que l'on plante ces arbres à tout prix maintenant et que dans deux ans, trois ans, on doive les enlever pour permettre le chantier à la Chancellerie.

Je souhaiterais avoir des précisions sur cet échéancier.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je souhaiterais revenir sur une phrase du rapport: "En 2017, lors de la mise à l'enquête, les planificateurs du projet avaient connaissance des enjeux liés à la question des îlots de chaleur mais n'avaient pas la connaissance aboutie pour réaliser les mesures applicables dans le projet."

Traduction, nous savions, mais nous n'avons rien fait à l'époque pour une raison que nous ignorons. Alors je ne mets nullement en question le besoin d'arbres. Je ne mets certainement pas non plus en question le travail de mes coreligionnaires archéologues. Cependant, je ne peux me réjouir du fait que notre administration n'ait pas anticipé cet investissement, appelé des vœux du législatif à

chaque étape du projet et qui nous coûte aujourd'hui plus cher parce que les fouilles archéologiques auraient pu être reprises par le Canton, par la mobilisation et la démobilitation d'entreprises, comme cela a été dit. J'espère qu'à l'avenir, on plantera plus d'arbres, poumons au sens propre de notre cité, et on anticipera aussi davantage leurs plantations.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Tout d'abord je souhaite remercier tous les groupes qui soutiennent ce crédit d'ouvrage.

Concernant la rénovation de la Chancellerie, effectivement, je ne dispose pas d'informations concernant l'échéancier de ces travaux, si ce n'est que, comme vous le savez, la Chancellerie a déjà déménagé dans les anciens bâtiments Swisscom, à la route des Arsenaux. Ils sont donc bien installés, on a pu s'en apercevoir récemment. Comme c'est un chantier de l'Etat, je n'ai pas de détails concernant cet échéancier. Par contre, il est clair que si l'Etat devait vouloir installer ses installations de chantier sur le domaine public appartenant à la Ville, notamment dans ce secteur-là, cela ne pourrait pas se faire au détriment d'arbres tout nouvellement plantés.

Par rapport à la question de l'anticipation, comme cela a été relevé notamment par les deux présidences de commissions, la question des arbres, notamment dans ce secteur, mais de manière générale dans le secteur de la requalification étape 1, a été largement débattue par le Conseil général à l'époque, lorsqu'il s'agissait de valider le crédit pour la requalification étape 1. Dans le message de l'époque, il était déjà clairement indiqué, à plusieurs reprises, qu'il n'y avait "que deux arbres" qui allaient être plantés exactement dans ce secteur. Le Conseil général a validé cet élément-là. C'est par la suite, une fois que les travaux ont été mis en place, que l'on a pu constater quelles étaient techniquement les emprises possibles dans le sous-sol à ce niveau-là. On a pris en compte le souhait exprimé tant par les habitant-e-s que par le Conseil général. De plus, il ne faut pas oublier qu'un des éléments qui avait conduit à l'époque de ne planter "que" deux arbres dans le secteur était la contrainte imposée par le Service des biens culturels (SBC) qui souhaitait, cela a été également relevé avant dans les rapports des groupes, avoir une vue dégagée sur la cathédrale. Il a fallu négocier à un moment donné avec le SBC, qui fort heureusement a été d'accord, si j'ose dire, de lâcher un tout petit peu du lest pour permettre la plantation d'arbres supplémentaires. Il y a donc plusieurs configurations, qui prévalaient à l'époque, qui ont fort heureusement, en tout cas du point de vue du Conseil communal, évolué depuis 2017 en faveur des demandes exprimées à l'époque. Encore une fois, je me permets de vous renvoyer vers le site internet de la Ville de Fribourg pour consulter les plans pour le Bourg étape 2. Vous pouvez constater que, en tout cas pour ce qui est de la future évolution du projet requalification du quartier du Bourg, la question de la végétalisation est plus que fortement ancrée, que cela soit au niveau du Conseil communal ou de l'administration communale.

Le président. Si ma compréhension est bonne, nous avons entendu l'expression d'un refus du message, mais l'entrée en matière n'est pas combattue et il n'y a pas de demande renvoi.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 39.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 50 voix contre 5 et 0 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin);
- le message du Conseil communal n° 39 du 16 avril 2024;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 263'650.00 TTC en vue de la réalisation de plantations complémentaires pour le projet du Bourg étape1, soit les abords de la cathédrale.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision n'est pas sujette au référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin).

Fribourg, le 29 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président

Simon Murith

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 50 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté Non: 5 Dick Johan (UDC), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 0

7. Révision totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) – message n° 40

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Notre Commission remercie M. Thierry Steiert, syndic et également président d'Eau de Fribourg, M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité, ainsi que M. Fabien Noël, ingénieur de Ville, pour les réponses précises données aux questions parfois très techniques des membres de la Commission financière.

Comme il est mentionné dans le message, une révision des statuts du CEFREN était absolument nécessaire, pour répondre à la nouvelle logique de financement voulue par la loi sur l'eau potable (LEP) ainsi que par le règlement communal du 9 octobre 2023 que nous avons récemment adopté, qui prévoient un financement des coûts d'infrastructure par une taxe de base et une taxe d'exploitation.

Précisons ici que nous nous déterminons sur le premier "paquet" de révision, à savoir la révision des principes financiers, et que dans un deuxième temps, à l'automne 2024, nous serons appelés à nous prononcer sur la composition des organes et l'intégration éventuelle de nouvelles communes. Vous l'aurez lu dans le message, la révision des statuts est à prendre ou à laisser, à savoir qu'il ne nous est pas possible de proposer d'amendements.

En préambule, notre Commission souhaite souligner que les impacts financiers sur les comptes de la Ville seront nuls. Les incidences financières seront sur Eau de Fribourg, qui a la délégation pour assurer l'approvisionnement en eau potable de la population de la ville de Fribourg. Oui, incidence financière il y aura certainement pour Eau de Fribourg, ceci en raison des investissements prévus par le CEFREN. Toutefois, il nous a été dit que ce coût était supportable, et qu'il sera couvert par le prix de l'eau, tel qu'il a été adopté par le Conseil général avec le nouveau règlement sur l'approvisionnement en eau potable.

Au-delà des aspects financiers nuls pour la Ville, notre Commission souhaite souligner l'importance du rôle moteur de la Ville de Fribourg au sein du CEFREN, la responsabilité que nous avons vis-à-vis des générations futures, et approuve dès lors la politique très prudente de la Ville, car, pour reprendre les mots du vice-président de la Commission financière, M. Sacerdoti, "la richesse de demain, c'est l'eau".

C'est ainsi à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission financière a donné son préavis positif pour le message n° 40.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Par ce message, le Conseil communal sollicite de la part du Conseil général le fait d'approuver la révision totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, le CEFREN.

Je me permets bien évidemment de ne pas vous résumer l'entier du message qui se veut exhaustif et assez technique par chapitre. Je me limiterai dès lors uniquement à peut-être rappeler deux ou trois éléments clés du message, à savoir notamment que:

Le fait que le CEFREN est la plus ancienne association de communes du canton disposant de statuts rédigés initialement en 1963. Le CEFREN a pour objectif de répondre aux besoins des communes membres en termes d'approvisionnement en eau potable, donc un rôle plus qu'important.

Le CEFREN a choisi de procéder à une révision totale de ses statuts, en prévoyant notamment l'adaptation des principes financiers qui le régissent, en prévoyant que le financement des coûts annuels d'infrastructures d'eau potable soit couvert par une contribution annuelle et une contribution de consommation. Les statuts actuels du CEFREN ne prévoient pas ce modèle de financement et doivent dès lors impérativement être adaptés au cadre légal supérieur, notamment la loi cantonale.

La présente révision totale des statuts permettra également d'assurer l'approvisionnement en eau potable de la population de la ville de Fribourg en quantité et en qualité pour toutes les prochaines générations.

La situation de la Ville de Fribourg peut paraître aujourd'hui enviable de par l'approvisionnement assuré à travers les deux sources propriétés de la Ville. Pour rappel les sources de la Hofmatt et de la Tuffière, avec des besoins actuels de la Ville à hauteur d'environ 9'000 l/min.; un débit cumulé actuel de ces deux sources d'environ 16'500 l/min.; en plus de ça s'ajoute encore le débit souscrit auprès du CEFREN de 9'131 l/min., avec la possibilité par rapport à ces 9'131 l/min. de les louer, respectivement de les mettre à disposition d'autres communes à hauteur de 3'131 l/min.

Finalement, il existe un lien historique étroit entre le CEFREN et la Ville de Fribourg. Cela se traduit ne serait-ce que dans le nom même de l'association. Avec l'approbation des statuts révisés, la Ville continuera de remplir pleinement son rôle de moteur de la solidarité intercommunale en lien avec l'approvisionnement régional en eau potable. Sans le soutien de la Ville, le CEFREN ne pourra que difficilement faire face aux défis qui l'attendent.

Trois éléments pour conclure:

1. Toutes les communes membres ont déjà approuvé ces statuts, à l'exception de Villars-sur-Glâne et de Givisiez qui vont se prononcer prochainement et de la Ville de Fribourg qui se prononce ce soir.

Un refus de la Ville aboutirait inéluctablement à un refus de cette révision totale, cela a été dit, il faut les trois quarts des communes membres mais également les trois quarts de la population légale des communes membres.

La population légale de la Ville de Fribourg pèse pour 46% au sein du CEFREN, pas besoin donc de faire de longs calculs pour savoir ce qu'un vote négatif aurait comme conséquence.

2. La Commune de Fribourg est bien membre du CEFREN et son partenaire institutionnel, mais elle a délégué toutes les tâches, et ça vous le savez, en lien avec la distribution de l'eau potable et de l'eau pour la défense contre l'incendie à la société Eau de Fribourg SA - Freiburger Wasser AG. Par conséquent, la révision totale des statuts n'aura pas d'incidences financières directes sur les comptes de la Ville, si ce n'est l'encaissement unique d'un montant de CHF 148'603.- et l'adaptation de la rubrique 14520.001 au bilan en raison de l'adaptation du capital social en fonction d'entrées de nouvelles communes membres.
3. La révision totale des statuts permettra l'adhésion plus simple de nouvelles communes membres du CEFREN. D'ailleurs, à ce jour, il y a déjà sept communes qui ont confirmé leur intérêt à adhérer au CEFREN, à savoirs les communes d'Avry, La Brillaz, Cottens, Neyruz, Prez-vers-Noréaz, Misery-Courtion et Grolley.

Le Conseil général sera saisi, cela a été dit, en principe cet automne d'un nouveau message concernant une nouvelle modification des statuts afin de tenir compte de l'adhésion de ces nouveaux membres et peut-être encore d'autres, notamment en lien avec la répartition des sièges au comité directeur et la représentation au sein de l'assemblée des délégués.

Au nom du Conseil communal, je vous prie dès lors d'approuver la révision totale des statuts du CEFREN.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe socialiste

Bourrier Hervé (PS). Nous avons tou-te-s un rapport particulier avec l'eau. Pour Océane, c'est sans doute la piscine de la Motta; pour Thierry, les sources de la Hofmatt auxquelles il tient comme à la prunelle de ses yeux; pour Marc, les eaux de la Sarine renaturées; et David pense peut-être à la prochaine initiative communale, le premier mètre cube d'eau gratuit; pour Hervé, ce sont les souvenirs d'un adolescent passant ses vacances d'été à charrier des centaines de tonnes d'eau pour abreuver les troupeaux de la ferme familiale dans les prairies où les éoliennes pompaient du vent dans les puits taris. Pour éviter les foudres de notre président, vous aurez compris que toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé est purement fortuite et involontaire.

Je suis effaré et scandalisé de voir comment on maltraite et on gaspille cette ressource commune vitale. Lorsque je croise dans les magasins des caddies remplis de bouteilles d'eau en PET, je me demande si notre société ne marche pas sur la tête.

CEFREN? Connais pas. Je suis persuadé que beaucoup d'entre vous, comme moi il y a quelques années, en ignorait l'existence. Tout comme on appuie sur un interrupteur pour avoir de la lumière, on trouve tout à fait normal que lorsque l'on ouvre un robinet l'eau potable coule.

Assurer l'alimentation de 80'000 habitants en eau dans une ville de 40'000 habitants n'est pas simple. À la lecture du livre de Jean-Pierre Dorand "Des eaux et forêts aux Services industriels de la Ville de Fribourg", on se demande s'il n'a pas coulé plus d'encre que d'eau entre l'Etat, les EEF et la Ville qui n'est propriétaire de son Service des eaux que depuis 1946. 17 ans après naissait le CEFREN.

Dès l'acquisition du Service des eaux, le 1^{er} janvier 1946, et son exploitation effective une année plus tard, la Ville n'aura de cesse que de fiabiliser et de consolider son approvisionnement en eau. S'appuyer sur la Hofmatt, c'est bien, mais on n'est pas à l'abri d'un incident. Il était absolument nécessaire de trouver d'autres sources d'approvisionnement, la concession à Hauterive puis la construction de l'usine de Port-Marly par le CEFREN en sont les éléments principaux.

Si on analyse la situation, on pourrait penser que Fribourg paye dans le vide puisqu'elle n'utilise pas ou peu son débit souscrit, mais c'est le prix de l'assurance de son approvisionnement.

Eau de Fribourg met aussi à disposition du CEFREN, moyennant finances, l'eau qu'elle n'utilise pas, permettant ainsi d'économiser de l'énergie, des produits chimiques et de prolonger les durées de vie du filtre à charbon actif de la station de Port-Marly. C'est logique, moins ça tourne, moins ça coûte.

Comme le dit le message, le CEFREN est un consortium qui livre ou assure un débit d'eau aux communes membres dont le poids décisionnel est proportionnel aux débits souscrits. La Ville, vous l'aurez compris, est le rouage principal. L'accroissement de la population génère des besoins accrus en eau. Des sources disparaissent et se font rares, et le CEFREN planifie la construction d'une nouvelle usine à Port-Marly ou dans les environs pour 2035, le triplement de la capacité du réservoir de Belle-Croix et la construction d'une nouvelle conduite de transport entre la Tuffière et Belle-Croix.

À l'avenir il faudra de plus en plus penser région et canton, et il faudra adapter non seulement les structures mais également les statuts, et c'est ce que nous faisons ce soir. Cette adaptation va s'accélérer. Notre assemblée parlera de nouveau du CEFREN dans quelques mois car deux dispositions n'ont pas été remises à jour, celles qui régissent la composition de l'assemblée des délégués et la composition du comité de direction, car l'arrivée de nouvelles communes membres nécessitera de revoir la répartition des sièges. Remaniées à plusieurs reprises, les dernières modifications statutaires datent du 16 juillet 2021. Là, franchement, il était grand temps de faire les à-fonds et un grand nettoyage de printemps et c'est chose faite aujourd'hui.

Les nouveaux statuts permettent d'harmoniser et de rééquilibrer le système, en ayant à l'esprit l'équité entre les membres et le souci de faire payer le juste prix aux client·e·s, mais aussi d'être en adéquation avec la loi sur l'eau potable. Son impact financier est pratiquement nul et sera supporté, s'il devait être, par Eau de Fribourg SA - Freiburger Wasser AG. La notion liée à l'économie de la ressource, par contre, aurait mérité d'être un peu mieux intégrée.

Sur ces considérations, le groupe socialiste soutiendra ce message à l'unanimité.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Mauron Valentine (Vert·e·s). Notre groupe a pris connaissance du message concernant la révision des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines.

Le rôle important de la Ville de Fribourg dans l'acceptation de la révision de ces statuts incite le groupe des Vert·e·s à souligner la clairvoyance dont fait preuve le Conseil communal dans le maintien de son débit souscrit auprès du CEFREN.

En effet, malgré les deux sources d'eau de très bonne qualité déjà à disposition de la ville, notre groupe trouve pertinent de s'assurer contre les risques éventuels existants, liés par exemple à la pollution des cours d'eau.

Le groupe des Vert·e·s saisit ici l'occasion pour renouveler ses préoccupations quant à la valeur de l'eau dans notre commune. Face aux épisodes de forte sécheresse ou de canicule qui s'annoncent plus fréquents à l'avenir, nous portons une grande importance à la préciosité de l'or bleu. Nous incitons chaque citoyen·ne de notre ville à être attentif·ve à sa consommation en eau à l'avenir et durant cet été.

Nous acceptons ce message, qui s'inscrit dans une stratégie pérenne de la gestion de l'eau.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance avec attention du message sur la révision des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).

Nous remercions les membres de la Commission financière et le Conseil communal pour leur retour quant aux discussions positives, qui ont eu lieu sur l'évolution de cette gestion de l'eau et des enjeux du CEFREN qui, on le rappelle, a été créé en 1963 pour répondre aux besoins des communes en matière d'approvisionnement en eau potable.

Notre groupe salue l'importance d'une gestion professionnelle de cette question. Nous soutenons la mise à niveau organisationnelle et financière et encourageons le positionnement prudent également de la Ville à ce sujet ainsi que les scénarii envisagés.

Cette façon intelligente et proactive de faire dialoguer les communes entre elles, d'en amener peut-être d'autres, tout en garantissant l'approvisionnement, la modernisation des installations de production et de distribution de l'eau potable pour notre Ville, nous semble judicieuse.

Cela s'inscrit également dans la stratégie cantonale de réorganisation de la distribution d'eau potable qui est une question centrale au vu des besoins effectifs des communes actuelles et futures, de la nécessité de clarté aussi dans la distribution intercommunale et de la mise aux normes et organisation d'une gestion de la ressource qui tend à se fragiliser et peut-être à se raréfier à moyen et long termes.

Pour toutes ces raisons, et afin d'assurer la bonne marche de cette gouvernance communale et intercommunale de l'eau, la pérennisation et la sécurisation de nos infrastructures, notre groupe soutiendra donc le message n° 40.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Wicky Collaud Chantal (CG-PCS). Ce message nous présente une révision des statuts du CEFREN, et au centre de cette révision se trouvent surtout des modifications concernant les principes financiers. Le principal changement: les communes, inclue la Ville de Fribourg, qui participent au CEFREN payeront les débits qu'elles ont souscrits et non plus l'eau effectivement consommée. Ces modifications devraient permettre une participation plus adéquate des communes aux coûts fixes de la distribution d'eau. Cette révision devrait principalement assurer un financement optimal des infrastructures d'approvisionnement en eau potable afin de garantir leur développement et leur maintenance. Effet collatéral, ce nouveau règlement devrait aussi être l'occasion pour chaque commune de mieux évaluer ses besoins en eau, une prise de conscience qui pourrait s'avérer essentielle pour s'adapter aux changements climatiques.

Cette révision des statuts n'aura pas de conséquences financières pour la Ville. Il appartiendra à la société Eau de Fribourg de gérer les incidences financières engendrées par la révision de ces statuts. Le surcoût engendré par la facturation du débit souscrit par la Ville sera notamment absorbé par l'eau de ses sources qu'elle vend au Consortium. De plus, une partie du débit souscrit par la Ville pourra aussi être louée aux communes qui en ont besoin.

Pour terminer, en dehors de ces aspects financiers, ce message, que nous soutiendrons, nous renseigne de façon claire et détaillée sur tous les enjeux de l'approvisionnement en eau de notre commune. Je remercie donc le Conseil communal et son administration pour la rédaction de ce message très complet et très instructif.

Rapport du groupe libéral-radical

Casazza Raphaël (PLR). Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre du Conseil d'administration d'Eau de Fribourg et associé-directeur du bureau Triform SA.

Le groupe libéral-radical a pris connaissance du message n° 40 relatif à la révision totale des statuts du CEFREN et remercie celles et ceux qui l'ont rédigé.

Comme cela a été dit, cette première modification est nécessaire afin de se mettre en conformité avec la LEP, c'est-à-dire la loi sur l'eau potable. Une deuxième modification des statuts à la fin 2024 permettra d'accueillir de nouvelles communes.

Il faut ici rappeler que la ville de Fribourg, cela a été dit, bénéficie d'une excellente situation en matière d'eau potable. En effet, grâce à ses sources de la Hofmatt et de la Tuffière, nous bénéficions, pour l'instant, d'une eau en qualité et quantité suffisante pour en principe ne pas avoir "besoin" du CEFREN.

C'est grâce à ces eaux d'excellente qualité, qu'il ne faut quasiment pas traiter, que nous avons un prix de l'eau potable qui reste relativement bas en comparaison nationale, même avec la nouvelle tarification qui vient d'entrer en vigueur au début de l'année.

Mais nous ne sommes pas à l'abri de pépins, comme par exemple la rupture d'une artère importante et le changement climatique engendre une pression croissante sur les ressources en eau notamment. La disponibilité de l'eau en quantité et qualité suffisante deviendra de plus en plus un avantage compétitif pour les communes afin d'attirer des entreprises notamment.

Par conséquent, le CEFREN, pour la ville de Fribourg, c'est un peu le parachute qu'on rajoute à la ceinture-bretelle que nous avons déjà ou une assurance-vie en quelque sorte. Cela se vérifie d'ailleurs à la figure 5 en page 17 du message où nous constatons que la Ville de Fribourg n'a pas consommé un seul litre d'eau en provenance du CEFREN en 2020. Il faut savoir que l'eau du CEFREN est plus chère car une importante partie provient du lac de la Gruyère et qu'elle doit par conséquent être potabilisée dans l'usine, vieillissante, de Port-Marly par ozonation et filtration par charbon actif notamment, contrairement aux eaux de la Hofmatt et de la Tuffière.

Côté financier, nous constatons avec satisfaction que les changements occasionnés avec les nouveaux statuts devraient constituer une opération blanche pour la Ville de Fribourg, respectivement pour Eau de Fribourg SA - Freiburger Wasser AG.

Auf der finanziellen Seite stellen wir fest, dass die mit den neuen Statuten verursachten Veränderungen für die Stadt Freiburg eine weiße Null darstellen dürften.

A titre personnel, je m'interroge sur la nouvelle limite du plafond d'endettement proposée que je trouve "un peu juste" avec CHF 75 millions. Ne faudrait-il pas la pousser jusqu'à CHF 100 millions si l'on sait que les travaux prévus par le projet Région-Eau sur son site internet sont estimés à environ CHF 86 millions. En effet, ces travaux comprennent notamment la nouvelle usine de traitement prévue pour entrer en service en 2035, c'est-à-dire demain, qui devrait coûter plus de CHF 30

millions, les conduites de transports (CHF 40 millions) et l'agrandissement des réservoirs (CHF 16 millions).

Pour conclure, il faut donc assurer une gestion durable de l'eau potable. Le soutien de la Ville de Fribourg au CEFREN est aussi un signe de solidarité envers les communes voisines moins bien loties. Espérons qu'elles sauront l'apprécier.

Die Unterstützung der Stadt Freiburg für CEFREN ist auch ein Zeichen der Solidarität gegenüber den weniger gut gestellten Nachbargemeinden. Hoffen wir, dass sie dies zu schätzen wissen.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical votera en faveur du message.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je remercie une nouvelle fois tous les intervenants et tous les groupes qui soutiennent tant l'approbation de cette révision totale des statuts que la position du Conseil communal par rapport au rôle que joue la Ville de Fribourg dans la question de l'approvisionnement de l'eau potable, non seulement pour elle-même, mais aussi pour tout le bassin et toutes les communes environnantes et concernées. Je vous remercie également de soutenir la proposition qui vous est faite de maintenir le débit souscrit à 9'131 l/min. On vous propose vraiment d'aller dans la sur-sécurité, mais c'est voulu puisque, comme cela a été dit, l'eau est une ressource rare, restera rare, et on doit ici vraiment réfléchir à des temporalités qui vont bien au-delà de notre petite existence. On voit donc ici aussi la responsabilité envers toutes les générations futures de ne pas prendre une décision hâtive sous l'angle financier qui peut-être, à court terme, pourrait être alléchant mais qui se payera peut-être plus tard. Je vous remercie aussi ici, au nom du Conseil communal, du soutien apporté à cette position du Conseil communal.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 40.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 58 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- les statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines du 11 décembre 1963 et du 27 mars 2024 (CEFREN);
- la décision de l'assemblée des délégué·e·s du CEFREN du 27 mars 2024;
- le message du Conseil communal n° 40 du 16 avril 2024;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

La révision totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) est approuvée.

Article 2

La révision totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) n'est pas sujette à référendum, conformément aux articles 52 et 123d de la loi sur les communes, *a contrario*.

Fribourg, le 29 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Simon Murith

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 58 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le

2021-2026 – Procès-verbal n° 25b de la séance ordinaire du Conseil général
du 29 mai 2024

Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.35 à 20.52 heures.

Le président. Comme je l'ai dit en introduction à cette séance, j'envisageais de traiter les deux messages, puis de passer aux "Divers", vu que la séance du 10 juin a précisément été fixée pour la configuration que l'on a, à savoir un ordre du jour assez chargé et assez dense. La tenue des débats qui est un tout petit peu dissipée parce que l'on a un peu l'impression d'être un vendredi me conforte quand même dans ce choix. Si on passe aux "Divers" maintenant, je pense que l'on peut terminer, selon l'expérience, entre 21.45 et 22.00 heures.

Motion d'ordre

Menétrey Fabienne (Vert-e-s). J'aimerais faire une motion d'ordre juste pour avoir l'avis des conseiller·ère·s généraux·ales présent·e·s. Je propose de poursuivre l'ordre du jour, parce que je pense que l'on peut être efficaces et nous éviter la séance du 10 juin 2024.

Vote sur la motion d'ordre

Le Conseil général refuse, par 26 voix contre 19 et 11 abstentions, la motion d'ordre déposée par Mme F. Menétrey.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre (poursuivre l'ordre du jour): 19 Andrea Diana (Vert-e-s), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la motion d'ordre (ne pas poursuivre l'ordre du jour et passer directement aux "Divers"): 26 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Marine (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Miche François (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 11 Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG-PCS), Grady Véronique (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

13. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelles propositions

- n°19 de MM. David Krienbühl (PLR), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une réduction temporaire du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 0.780

Krienbühl David (PLR).

Développement de la proposition

Les comptes 2023 de la Ville de Fribourg présentent un bénéfice net important de CHF 43.6 millions, ce qui représente 14.9% du total des charges de CHF 292.4 millions. Le constat est sans appel et sans ambiguïté. La Ville de Fribourg encaisse trop d'impôts depuis des années et ceux-ci sont largement sous-estimés d'année en année. Plus de CHF 200 millions d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés les dix dernières années par la Ville de Fribourg.

Au niveau des investissements, nous constatons que CHF 50.6 millions bruts ont été dépensés en 2023 alors qu'il était prévu des sorties de trésorerie à hauteur de 83.2 millions. Le Conseil communal continue ainsi de planifier de manière imprécise, mais surtout sans prioriser et sans réaliser. Cette situation de retard au niveau des investissements nous conforte vivement dans notre analyse. Le taux d'impôts est actuellement trop élevé et, à nos yeux, une nouvelle baisse d'impôt s'impose.

Un coefficient à 0.780 pourrait ainsi largement être envisagé d'ici au 31 décembre 2026. Ensuite, il devrait y avoir une analyse à faire notamment en lien avec les investissements et les investissements des différents plans d'agglomération qui pourraient être potentiellement concentrés autour de 2028.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°20 de MM. David Krienbühl (PLR), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une réduction temporaire du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes morales à 0.780

Krienbühl David (PLR).

Développement de la proposition

Les comptes 2023 de la Ville de Fribourg présentent un bénéfice net important de CHF 43.6 millions, ce qui représente 14.9% du total des charges de CHF 292.4 millions. Le constat est sans appel et sans ambiguïté. La Ville de Fribourg encaisse trop d'impôts depuis des années et ceux-ci sont largement sous-estimés d'année en année. Plus de CHF 200 millions d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés les dix dernières années par la Ville de Fribourg.

Au niveau des investissements, nous constatons que CHF 50.6 millions bruts ont été dépensés en 2023 alors qu'il était prévu des sorties de trésorerie à hauteur de 83.2 millions. Le Conseil communal continue ainsi de planifier de manière imprécise, mais surtout sans prioriser et sans réaliser. Cette situation de retard au niveau des investissements nous conforte vivement dans notre analyse. Le taux d'impôts est actuellement trop élevé et, à nos yeux, une nouvelle baisse d'impôt s'impose.

Un coefficient à 0.780 pourrait ainsi largement être envisagé d'ici au 31 décembre 2026. Ensuite, il devrait y avoir une analyse à faire notamment en lien avec les investissements et les investissements des différents plans d'agglomération qui pourraient être potentiellement concentrés autour de 2028.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 21 de Mme et M. Denise Cardoso de Matos-Berger et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal une révision partielle du règlement sur les emplacements pour véhicules et les places de jeux exigibles sur fonds privé afin de favoriser la construction de places de jeux

Woeffray Laurent (PS).

Développement de la proposition

Die Stadt Freiburg verfügt auf ihrem Gebiet über zahlreiche öffentliche Spielplätze, welche sie in den letzten Jahren vermehrt unterhält und erneuert. Wie im Schlussbericht zum Postulat Nr. 80 erwähnt, wurde seit 2016 jedes Jahr ein öffentlicher Spielplatz neu gestaltet. Mit der bald abgeschlossenen Renovation des Domino-Spielplatzes wird bald der nächste qualitativ hochstehende Spielplatz der Bevölkerung zur Verfügung stehen. Das "Programme Places de jeux" zeugt vom Willen des Gemeinderates, den Kindern und Jugendlichen auch auf lange Sicht qualitativ hochwertige öffentliche Spielplätze zur Verfügung zu stellen. Angesichts des knappen öffentlichen Raums müssen diese öffentlichen Spielplätze jedoch auch durch private Spielplätze ergänzt werden.

C'est entre autres pour cette raison que le "règlement sur les emplacements pour véhicules et les places de jeux exigibles sur fonds privés" a été adopté en 1968. Celui-ci autorise la Commune d'exiger l'établissement et l'aménagement de places de jeux pour enfants sur le fonds privé des propriétaires qui font bâtir, transformer ou agrandir une ou plusieurs constructions.

En cas de non-réalisation d'une place de jeux par un privé, il est astreint à payer à la Commune une équitable contribution au coût de l'aménagement de places de jeux sur le domaine public ou le domaine privé de la Commune. Cette contribution de remplacement due par le propriétaire s'élève à CHF 25.- par m² de place de jeux à aménager et est versée dans le fonds de compensation pour les places de jeux de la ville (rubrique 29100.002), qui dispose au 31 décembre 2023 d'un montant de CHF 40'421.70. Les montants de ce fonds servent exclusivement à l'aménagement de places publiques de jeux pour la récréation des enfants.

Ce montant de CHF 25.- par m² de place de jeux à aménager a été fixé en 1973 et n'a jamais été adapté depuis lors. Dans son arrêt 604 2019 9 du 29 août 2019 considérant 2.2, le Tribunal cantonal a confirmé que le Conseil général était compétent pour fixer le tarif de cette contribution¹. De toute évidence, le montant de CHF 25.- par m² fixé en 1973 n'est plus d'actualité et ne répond plus aux besoins actuels. Une adaptation vers la hausse de ce montant devra inciter les privés à investir dans des places de jeux de qualité ou alimenter de manière plus conséquente le fonds, afin de permettre à la Ville d'aménager des places de jeux publiques.

Par cette proposition, le Conseil communal est chargé de procéder à une révision partielle du "règlement sur les emplacements pour véhicules et les places de jeux exigibles sur fonds privé", limitée au chapitre concernant les places de jeux, afin d'adapter le montant de la contribution obligatoire de remplacement aux besoins et aux prix actuels.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- n° 144 de M. David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal de mettre en place un sondage d'opinion auprès de la population du canton afin de comprendre leurs attentes envers la Ville de Fribourg et d'orienter l'action publique

Krienbühl David (PLR).

Développement du postulat

Les démarches participatives se sont multipliées ces dernières années en ville de Fribourg. Destinées avant tout à impliquer les habitants de la commune de Fribourg, on peut se demander si tous les Fribourgeois (habitants du canton) ne devraient pas, dans une certaine mesure, avoir leur mot à dire au sujet de la politique menée dans leur capitale. Dans ce contexte, le présent postulat invite le Conseil communal à mettre en place un sondage d'opinion pour comprendre les attentes de l'ensemble des habitants du canton de Fribourg vis-à-vis de leur capitale et orienter l'action publique.

La Ville de Fribourg, capitale du canton de Fribourg, prône depuis plusieurs années déjà la démarche participative. Cette dernière a pour objectif principal d'impliquer les habitants, mais aussi les usagers et les associations actives sur divers projets liés à la dynamique urbaine. En somme, la démarche

¹ https://entscheidsuche.ch/view/FR_TC_010_604-2019-9_2019-08-29

participative permet aux habitants de la commune de Fribourg d'avoir leur mot à dire sur l'évolution de leur ville.

Seulement voilà, les habitants de la ville de Fribourg sont les seuls à pouvoir partager leurs points de vue. Un habitant du district de la Gruyère, se rendant tous les jours à Fribourg pour son travail, ne devrait-il pas aussi avoir son mot à dire sur l'accessibilité de la capitale, par exemple? Un commerçant établi depuis 20 ans à Fribourg, mais vivant en dehors de la ville, aussi? Dans les deux cas, les actions menées par le Conseil communal ont un impact direct sur leur quotidien.

Dans ce contexte, on peut se demander si les habitants du canton de Fribourg ne devraient pas, dans une certaine mesure, avoir la possibilité de prendre position sur la politique menée par la capitale du canton. A tout le moins, sur des thèmes cruciaux ayant un impact hors des frontières de la ville. Pour ces raisons, le postulant demande au Conseil communal de mettre en place un nouveau sondage d'opinion publique, mais cette fois à l'échelle cantonale. Les questions posées dans le sondage pourraient notamment s'orienter sur des comportements et les attentes de la population dans les domaines de la mobilité, de l'accessibilité, du logement ou encore de la consommation.

Le présent postulat invite le Conseil communal à vérifier l'opportunité de:

- mettre en place un sondage d'opinion auprès de l'ensemble des Fribourgeois sur diverses thématiques, afin de comprendre leurs attentes et d'orienter l'action publique;
- analyser les résultats de ce sondage;
- orienter, le cas échéant, l'action publique en fonction des résultats obtenus.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°145 de Mme et MM. Valentine Mauron, David Ruffieux, Oliver Collaud et Thierry Pochon (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de capter et stocker l'eau de pluie des bâtiments dont la Ville de Fribourg est propriétaire

Mauron Valentine (Vert·e·s).

Développement du postulat

L'eau est une ressource précieuse. Le changement climatique impacte fortement le cycle des précipitations en Suisse provoquant parfois des périodes d'inondation ou à l'inverse, de sécheresse.

La ville de Fribourg est bien dotée en termes d'approvisionnement en eau, ceci de par son accès à la source de la Hofmatt, de la Tuffière, mais également de son accord avec le CEFREN. Avec son nouveau règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées, la Ville souhaite encourager, entre autres, les habitant·e·s à une utilisation parcimonieuse de l'eau.

Ainsi, le Conseil communal est chargé d'examiner la possibilité de capter et stocker l'eau de pluie des bâtiments dont elle est propriétaire. L'eau de pluie est une ressource naturelle. Capturer cette eau lorsqu'elle est disponible peut aider notre ville à répondre aux enjeux des sécheresses ou pénuries

d'eau, notamment quand il s'agit d'utiliser l'eau potable à des fins non vitales comme l'arrosage des espaces verts et le nettoyage du domaine public.

Le rapport devra clarifier l'opportunité de capter et stocker l'eau de pluie sur le domaine public, en particulier des bâtiments dont elle est propriétaire.

Il clarifiera également si d'autres moyens peuvent être mis en œuvre pour capter et stocker l'eau de pluie, afin que celle-ci couvre au maximum les besoins en eau non potable.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°146 de Mme et MM. Valentine Mauron, David Ruffieux, Oliver Collaud et Thierry Pochon (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de proposer des subsides aux propriétaires de bâtiments à l'achat et à la pose d'une citerne ou d'un récupérateur d'eau de pluie

Mauron Valentine (Vert·e·s).

Développement du postulat

L'eau est une ressource précieuse. Le changement climatique impacte fortement le cycle des précipitations en Suisse provoquant parfois des périodes d'inondation ou à l'inverse, de sécheresse.

La ville de Fribourg est bien dotée en termes d'approvisionnement en eau, ceci de par son accès à la source de la Hofmatt, de la Tuffière, mais également de son accord avec le CEFREN. Avec son nouveau règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées, la Ville souhaite encourager, entre autres, les habitant·e·s à une utilisation parcimonieuse de l'eau.

Ainsi, le Conseil communal est chargé d'examiner la possibilité de proposer des subsides aux propriétaires de bâtiments à l'achat et à la pose d'une citerne ou récupérateur d'eau de pluie. À titre d'exemple, la Ville de Lausanne est pourvue d'une telle offre de subvention depuis 2019.

De plus, il est demandé au Conseil communal d'étudier:

- les moyens d'incitation ou de coercition à sa disposition (financiers et autres) pour que les nouvelles constructions, ainsi que les rénovations soient équipées d'office d'un système de récupération d'eau de pluie et d'un plan d'utilisation de cette eau;
- la possibilité d'une campagne d'information sur lesdits subsides, dont la sensibilisation (par exemple bonnes pratiques) aux enjeux de l'eau en général ferait partie.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 147 de MM. Laurent Woeffray et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'un développement ambitieux à la Poya répondant aux besoins des habitant·e·s de la ville de Fribourg.

Woeffray Laurent (PS).

Développement du postulat

Libéré récemment par l'armée, le site de la caserne de la Poya représente une occasion incomparable de développement urbain et de mise en pratique des principes sociaux, environnementaux et économiques du développement durable. Le site doit être développé dans le but de répondre aux besoins des habitant·e·s de la ville, notamment la création d'emplois et de logements d'utilité publique.

Le Conseil général s'est déjà prononcé en faveur d'une politique de logement et d'habitat ambitieuse, notamment à travers le postulat n° 33 voté en 2017 demandant un rapport sur la politique communale actuelle et future du logement et la proposition n° 29 votée en 2021 demandant l'élaboration d'un règlement de portée générale sur la politique du logement social, d'utilité publique et coopératif de la Ville de Fribourg. Le Conseil communal s'est également déjà engagé à différentes reprises à promouvoir la construction de logements d'utilité publique, notamment dans le cadre de la politique foncière active. Néanmoins, dans sa réponse à la question n° 184 "*Etat d'avancement de la politique de l'habitat et du logement et du règlement concernant le logement social, d'utilité publique et coopératif*", le Conseil communal relève qu'en termes de politique de l'habitat et du logement, deux groupes auraient toujours des besoins particuliers: les familles (et jeunes couples) et les seniors.

D'autre part, le PA4 constate en effet une baisse significative du taux de croissance des emplois dans le périmètre institutionnel de l'Agglomération. L'on peut constater que peu de propriétaires privés destinent leurs futurs immeubles à l'accueil de nouveaux emplois.

Le rapport 47 OAT du PAL (5^{ème} mise à l'enquête, page 49) a permis d'identifier que selon le PAL en cours de révision, la ville a un potentiel d'accueil d'environ 29'500 habitants et 16'000 emplois supplémentaires. Avec le site de la caserne de la Poya, la Ville et le Canton disposent de l'outil idéal pour favoriser la construction de tels logements d'utilité publique, notamment par le biais de coopératives de logement ou d'autres institutions à buts d'intérêt public, et pour favoriser la création d'emplois en ville.

Dans ce contexte, le Conseil communal est donc prié d'élaborer un rapport présentant ses possibilités d'action, dans le cadre de ses compétences, pour s'assurer que le périmètre de la caserne de la Poya se développe dans l'intérêt de la population de la ville, avec la création de logements d'utilité publique et d'emplois.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 148 de Mmes et M. David Ruffieux, Fabienne Menétrey et Valentine Mauron (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures pour la biodiversité dans les jardins et espaces extérieurs privés

Ruffieux David (Vert·e·s).

Développement du postulat

La Commune s'est dotée d'un programme Nature et paysage en 2020, ce que nous saluons. Celui-ci est inscrit dans le PAL de 3^{ème} génération, sous le grand principe suivant: "Mettre en valeur le paysage, écrivain du développement, inscrit sur le réseau de mobilité douce".

Dans le cadre du programme Nature et paysage, plusieurs objectifs sont définis, dont celui de "préserver et favoriser la qualité paysagère et la biodiversité dans les jardins et espaces privés". C'est l'un des trois sous-objectifs qui nous intéresse ici: "Guider le privé sur les mesures en faveur de la biodiversité".

La mise à disposition de documents, tels des catalogues de mesures (par exemple la Charte des jardins), est intéressante. Nous sommes d'avis qu'il faut davantage et pensons qu'un programme d'incitations doté d'actions concrètes serait plus à même d'avoir un impact et de promouvoir la biodiversité auprès des privés.

Ainsi, nous demandons au Conseil communal d'examiner la possibilité de proposer aux propriétaires, préférablement par l'intermédiaire de ses services et de préférence coordonnés par un mandataire externe spécialiste de la biodiversité:

- Une action de remplacement soit par un couvert végétal de type prairie, soit par des arbres ou arbustes indigènes, soit par une solution mixte:
 - o des essences et plantes problématiques définies comme néophytes envahissantes (*prunus laurocerasus*, *buddleja davidii*...), potentiellement envahissantes ou comme néophytes peu intéressantes pour la biodiversité (genre *Thuja*). (ndlr: il est communément admis par la communauté scientifique que les néophytes, envahissantes ou non, ne sont que peu ou pas du tout favorables à la biodiversité locale);
 - o des revêtements plastiques ou minéraux (gravier, bitume, pierres, dalles...);
 - o des surfaces engazonnées.
- Une action de mise en œuvre de soutien aux 13 espèces cibles apparaissant dans le programme Nature et paysage, par la pose de nichoirs, valorisation de dortoirs, zones humides, etc.

Nous demandons que le rapport clarifie dans quelle mesure et selon quelles conditions (par exemple souscription à la Charte des jardins du ou de la requérant·e) les coûts de la mise en œuvre peuvent être pris en charge par la Commune, sachant également qu'une subvention cantonale est possible (ndlr: uniquement pour l'action de remplacement des essences et plantes problématiques) dans le cadre de son *portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti*, moyennant toutefois le respect de certains critères non demandés dans le présent postulat.

Aussi, nous demandons qu'il clarifie également dans quelle mesure la mise en œuvre pourrait être exécutée par le secteur compétent de la Commune (en l'occurrence, les heures nécessaires à la mise en œuvre de ces actions peuvent sans doute partiellement remplacer celles dévolues à la taille des arbres, notamment), et si ce soutien en ressources humaines pourrait compléter la subvention cantonale dans le cadre de son *portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti*.

Il est à noter que le postulat n° 89 de la précédente législature demandant la possibilité de lutter contre les néophytes envahissantes avait été liquidé en rappelant que le programme "Ville verte" devait concrétiser un plan de lutte contre celles-ci, ou que le laurier-cerise était toujours proposé à la vente aux particuliers, rendant la lutte inefficace; les années passant, l'Ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (ODE) s'est étoffée, et une modification importante entrera en vigueur au 1^{er} septembre de cette année, où dorénavant figure le fameux laurier-cerise *prunus laurocerasus*, qui sera désormais interdit à la vente, tout comme l'arbre à papillons *buddleja davidii*: leur remplacement a désormais tout son sens pour éviter leur propagation dans nos forêts et autres milieux.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 149 de Mmes et M. David Ruffieux, Fabienne Menétrey et Valentine Mauron (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures pour la biodiversité dans les jardins et espaces extérieurs de la ville de Fribourg

Ruffieux David (Vert·e·s).

Développement du postulat

La Commune s'est dotée d'un programme Nature et paysage en 2020, ce que nous saluons. Celui-ci est inscrit dans le PAL de 3^{ème} génération, sous le grand principe suivant: "Mettre en valeur le paysage, écrivain du développement, inscrit sur le réseau de mobilité douce".

Dans le cadre du programme Nature et paysage, plusieurs objectifs sont définis, dont celui de "renforcer la qualité paysagère et le potentiel de biodiversité du tissu urbain (rue, parcs et espaces publics)".

Ainsi, nous demandons au Conseil communal d'examiner la possibilité que ses services, de préférence coordonnés par un mandataire externe spécialiste de la biodiversité, mènent sur l'ensemble du territoire communal:

- Une action de remplacement soit par un couvert végétal de type prairie, soit par des arbres ou arbustes indigènes, soit par une solution mixte:
 - o des essences et plantes problématiques définies comme néophytes envahissantes (*prunus laurocerasus*, *buddleja davidii*...), potentiellement envahissantes ou comme néophytes peu intéressantes pour la biodiversité (genre *Thuja*). (ndlr: il est communément admis par la communauté scientifique que les néophytes, envahissantes ou non, ne sont que peu ou pas du tout favorables à la biodiversité locale: leur remplacement ne souffre dès lors d'aucunes discussions dans ce contexte);

- des revêtements plastiques et de copeaux;
 - des revêtements minéraux (gravier, bitume, pierres, dalles...), selon l'usage défini;
 - des surfaces engazonnées ou de gazon extensif, selon l'usage défini.
- Une action de mise en œuvre de soutien aux 13 espèces cibles apparaissant dans le programme Nature et paysage, par la pose de nichoirs, valorisation de dortoirs, zones humides, etc.

Nous pensons qu'il n'est nul besoin d'étude préalable de faisabilité, ou d'état de la biodiversité: en effet, l'efficacité des actions de remplacement ou de mise en œuvre de soutien n'est plus à prouver et elles auront de fait un effet positif sur le potentiel de biodiversité, ce qui remplit dès lors l'objectif.

Nous demandons que le rapport clarifie également dans quelle mesure et selon quelles temporalités la mise en œuvre pourrait être exécutée par le secteur compétent de la Commune (en l'occurrence, les heures nécessaires à la mise en œuvre de ces actions peuvent sans doute partiellement remplacer celles dévolues à la taille des arbres ou la fauche des gazons, notamment).

Il est à noter que le postulat n° 89 de la précédente législature demandant la possibilité de lutter contre les néophytes envahissantes avait été liquidé en rappelant que le programme "Ville verte" devait concrétiser un plan de lutte contre celles-ci, ou que le laurier-cerise était toujours proposé à la vente aux particuliers, rendant la lutte inefficace; les années passant, l'Ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (ODE) s'est étoffée, et une modification importante entrera en vigueur au 1^{er} septembre de cette année, où dorénavant figure le fameux laurier-cerise *prunus laurocerasus*, qui sera désormais interdit à la vente, tout comme l'arbre à papillons *buddleja davidii*: leur remplacement a désormais tout son sens pour éviter leur propagation dans nos forêts et autres milieux.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions

- n° 232 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative à l'offre d'emploi pour un-e chef-fe du secteur Développement organisationnel

Steiert Thierry, syndic. M. le conseiller général R. Fessler se réfère à une mise au concours d'un poste aux RH et se posait les questions suivantes:

1. Pourquoi pas une annonce brève, qui renvoie pour le détail de la mission et du profil, au site internet comme le pratique l'Etat, avec à la clé une économie potentielle de plusieurs dizaines de milliers de francs sur une année?

Le Service des ressources humaines de la Ville a défini sa vision, qui est la suivante: "Le Service RH est un partenaire stratégique et de confiance, reconnu pour son expertise. À l'écoute des besoins de ses interlocuteurs et interlocutrices, il accompagne la Ville de Fribourg dans son développement et ses changements futurs".

Afin de soutenir cette vision, le Service RH souhaite poursuivre son évolution avec le développement des stratégies de formation, de recrutement et de la marque employeur.

La mise en place d'une stratégie de recrutement permettra de mener une analyse afin d'évaluer le processus de recrutement dans son ensemble, y compris le modèle d'annonce. Cette approche permettra de réaliser des économies tout en maintenant un haut niveau de transparence et d'efficacité dans le processus de recrutement.

2. La Ville a-t-elle vraiment besoin d'un super-recruteur? Un super-spécialiste en gestion d'image par contre ne serait pas de trop. Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les mauvaises langues

Le développement organisationnel (DO) est un processus stratégique visant à améliorer l'efficacité et la performance d'une organisation en mettant en place des changements planifiés et systématiques.

Les missions principales du/de la futur-e responsable DO seront les suivantes:

- contribuer au développement de la Ville de Fribourg en définissant des stratégies et en gérant différents projets RH en lien avec les domaines d'activité du secteur développement organisationnel (formation, recrutement, marque employeur);
- élaborer et déployer la politique de formation permettant ainsi à chaque service de disposer des compétences nécessaires pour accomplir leurs missions, la politique recrutement et la politique marque employeur;
- piloter les projets de réorganisation et accompagner la mise en œuvre et la gestion du changement.

J'ajoute que ce que nous sommes en train de faire ici, c'est la même chose que ce que j'ai vécu en tant que chef de Service à l'Etat. Le Service du personnel s'est transformé en SPO (Service du personnel et d'organisation).

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). Je suis plus ou moins satisfait de la réponse. Je suis conscient qu'il faut soutenir les médias, par des annonces par exemple, mais si le portemonnaie du ménage communal peut économiser CHF 30'000.- par année, c'est bien aussi. Pour le reste, je suis assez sceptique.

- n° 236 de Mme Camille Goy (Vert·e·s) relative à la manière dont la Commission sociale a adapté sa pratique à la suite de l'arrêté du Tribunal fédéral 8C 42/2023

En l'absence de Mme Camille Goy, la réponse à la question n° 236 est reportée à la prochaine séance.

- n° 237 de M. David Krienbühl (PLR) relative au stationnement durant les matchs du Hockey Club Fribourg-Gottéron

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 23 avril 2024, M. D. Krienbühl a interrogé le Conseil communal au sujet du stationnement sur le domaine public extérieur dans le cadre des matchs du HC Fribourg-Gottéron

Réponse du Conseil communal

- **Quelle est la base légale utilisée pour taxer de manière forfaitaire à un prix de CHF 10.- le stationnement sur le domaine public extérieur lors des matchs du HC Fribourg-Gottéron?**

En réponse à la question, le Conseil communal rappelle que cette taxe de stationnement s'intègre dans le dispositif de circulation et de stationnement élaboré entre tous les acteurs et autorités concernés. Ce dispositif est de plus validé par la Police cantonale. Il fait partie intégrante de l'autorisation saisonnière délivrée par la Préfecture de la Sarine au HC Fribourg-Gottéron. Cette taxe de stationnement est encaissée sur place par les agents de l'entreprise de sécurité mandatée par la Ville de Fribourg, les soirs de match de 17.00 à 20.00 heures. La perception de cette taxe de stationnement est conforme à l'autorisation saisonnière délivrée par la Préfecture de la Sarine. Cette taxe permet aux spectateurs de stationner sur le domaine public durant toute la durée de la manifestation concernée et facilite le paiement du stationnement par les automobilistes tout en facilitant la gestion du trafic sur le plateau d'Agy lors des matchs du HC Fribourg-Gottéron. De plus, le règlement général de police prévoit, à son article 5 al. 1, le principe selon lequel le bénéficiaire d'une autorisation peut être astreint à fournir des sûretés et à mettre en place, à ses frais et sous sa responsabilité, un service de surveillance (notamment un service d'ordre, de parage, de prévention-incendie). Le dispositif mis en place lors des matchs du HC Fribourg-Gottéron constitue donc de fait, une mesure de police visant à assurer la bonne gestion de la circulation et du parage dans le secteur où se déroule la manifestation. Elle a aussi pour but de maîtriser et si possible diminuer le trafic motorisé dans le secteur de la manifestation, tout en incitant au report modal vers les transports publics et la mobilité douce dans un secteur de notre ville particulièrement bien connecté à ces deux modes de transport. Le Conseil communal se permet aussi de rappeler les interventions de l'Association des habitants du quartier de Palatinat-Grandfey qui ont souhaité à de nombreuses reprises la mise en place de ce dispositif pour garantir l'accès à leur quartier, tant pour les habitants que les services d'urgence.

Cette taxe est forfaitaire. Elle n'est pas calculée en fonction de la durée effective du stationnement mais bien en fonction de la durée présumée de la manifestation à laquelle elle est liée. Lors des matchs du HC Fribourg-Gottéron, cette taxe autorise le stationnement d'un véhicule dans les secteurs concernés à partir de 17.00 heures et ce jusqu'à la fin de la manifestation, soit aux alentours de 22.30-23.00 heures dans le cas des matchs de hockey, voire au-delà pour certains cas. La durée minimale de mise en place du dispositif étant d'environ cinq heures (17.00-22.00 heures), il en découle que le montant du stationnement,

rapporté à l'heure, est de CHF 2.00/heure pour cette taxe de CHF 10.-. Le montant de la taxe respecte les exigences de l'article 3 du règlement communal sur le stationnement des véhicules sur la voie publique (RSVF 310.1), qui fixe le montant maximal de la taxe pour le stationnement des véhicules sur le domaine public à CHF 3.- par heure (art. 3 al. 1).

- **Quels sont les frais engagés lors d'un match du HC Fribourg-Gottéron notamment en lien avec le concept de sécurité?**

Seuls les coûts pour l'encaissement de la taxe de stationnement sur le domaine public sont pris en charge par la Ville. Ces coûts varient en fonction du nombre de matchs d'une saison. Les autres coûts, soit par exemple ceux liés au concept de sécurité sont à charge du HC Fribourg-Gottéron et/ou de la Police cantonale.

- **A combien ces frais engagés sont-ils chiffrés par match ou sur la globalité d'une saison de hockey?**

Pour la saison du HC Fribourg-Gottéron 2023-2024, la totalité des coûts pour l'encaissement de la taxe de stationnement se monte à CHF 16'827.50. Pour les autres frais, le Conseil communal se permet de vous rediriger vers les organisateurs des événements et/ou la Police cantonale.

- **Quelle est la rubrique impactée au niveau des comptes de la Ville?**

Il s'agit de la rubrique 401.3130.00.

- **Combien de véhicules sont concernés pour chaque match et paient cette taxe forfaitaire de CHF 10.-?**

Durant la saison 2023-24, 1'353 véhicules se sont acquittés de la taxe de stationnement.

- **Quelles sont finalement les recettes générées par cette taxe forfaitaire de CHF 10.- par match ou sur une saison de hockey?**

Les recettes sur la vente des billets de stationnement s'élèvent à CHF 13'405.50 (CHF 13'530 – 124.50 de frais bancaires).

- **Quelle est la rubrique impactée au niveau des comptes de la Ville?**

Les recettes de la vente des billets de stationnement sont imputées sur la rubrique 401.4470.02.

- **Est-ce que le prélèvement de cette taxe forfaitaire de CHF 10.- est proportionné?**

Le Conseil communal fait le constat que le montant de CHF 10.- ne couvre pas la totalité des coûts générés pour l'encaissement de la taxe et pour assurer le bon ordre sur le domaine public aux abords des manifestations concernées.

- **Y'a-t-il d'autres événements où cette taxe forfaitaire de CHF 10.- est appliquée? Si oui, lesquels?**

Toutes les manifestations de grande importance nécessitant la mise en œuvre d'un concept de sécurité sont soumises à cette taxe de stationnement, par exemple: Art on Ice, le Carnaval des Bolzes, Bellarena, Finales suisses de Unihockey, etc.

Krienbühl David (PLR). Je remercie chaleureusement le Conseil communal pour sa réponse très complète, qui permet de bien saisir les différents enjeux. Je suis donc satisfait par la réponse. En revanche, je dois quand même vous avouer que je suis quelque peu surpris par le nombre de véhicules moyen par match de hockey, qui se chiffre à environ 50 véhicules, qui sont taxés par cette fameuse taxe de CHF 10.-. Je pensais sincèrement qu'il y avait plus de véhicules concernés par cette taxe à chaque match.

- n° 239 de M. Jérémie Stöckli (Vert-e-s) relative au déploiement de chauffages à énergie renouvelable dans les quartiers historiques de la ville

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 23 avril 2024, M. J. Stöckli a interrogé le Conseil communal au sujet des possibilités de déploiement de chauffages à énergie renouvelable dans les quartiers historiques de la ville.

Réponse du Conseil communal

Préambule

En 2018, le Conseil communal a développé le [plan communal des énergies de la Ville de Fribourg](#). Cette étude a permis de mettre en évidence les potentiels et contraintes énergétiques du territoire. Sur cette base, des périmètres énergétiques ont été définis. Ils visent à mettre en œuvre les solutions de chauffage les plus adaptées à la nature de chacun des secteurs du territoire communal. Si certains d'entre eux semblent être bien adaptés aux énergies renouvelables individuelles ou au développement des réseaux de chauffage à distance, d'autres sont confrontés à des difficultés d'ordre technique ou patrimonial. Partant de ce constat, le Conseil communal a défini des prescriptions énergétiques communales différenciées pour chaque secteur de la ville.

Les quartiers historiques de la ville auxquels la question fait référence se trouvent dans le périmètre énergétique D. Conscient des difficultés techniques et patrimoniales liées à ce secteur, le Conseil communal a choisi de n'ajouter qu'un minimum de prescriptions énergétiques communales particulières pour ce secteur. Ainsi, dans le périmètre énergétique D, ce sont essentiellement les prescriptions de la loi cantonale sur l'énergie (RSF 770.1) qui s'appliquent. Il est à noter que, pour les cas les plus complexes, la part d'énergie renouvelable imposée par le Canton peut être amenée par le biais d'un contrat biogaz.

Réponse aux questions

1. Quels sont les types de chauffage renouvelable acceptés dans les quartiers historiques et sous quelles conditions?

Le chapitre 46 "Energies", soit les articles 337 ss du [règlement communal d'urbanisme](#) (RCU; mise à l'enquête publique PAL d'avril 2023) règle ces questions. A part l'interdiction du mazout et une prescription particulière sur l'épuration des fumées dans le cadre de l'utilisation de chaudières à bois, il n'existe, dans le périmètre énergétique D, aucune règle additionnelle à celles de la loi cantonale sur l'énergie. Ainsi, la liste des variantes autorisées est longue (plus longue que dans les autres périmètres énergétiques).

Afin de simplifier l'interprétation de la réglementation, une [matrice d'aide à la décision](#) a été publiée par la Commune sur son site internet. Elle permet d'identifier rapidement les variantes autorisées dans chaque périmètre énergétique de la ville.

2. Pour les bâtiments sans cour intérieure ou autre accès au sol, est-ce que des droits de forage dans l'espace public (routes) peuvent être accordés pour des pompes à chaleur géothermiques et sous quelles conditions?

Généralement, les propriétaires qui souhaitent faire appel à la géothermie procèdent à des forages sur leur propre terrain (domaine privé). Actuellement, la Commune ne dispose pas de règles spécifiques pour des forages empiétant le domaine public. A minima, un tel forage sur le domaine public nécessitera la constitution d'une servitude d'empiètement, étant précisé que l'usage du domaine public est réglé par la loi cantonale sur le domaine public (RSF 750.1) et, au niveau communal, par le règlement général de police dont la version récemment révisée entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025. A toutes fins utiles, il convient de relever que de tels projets soulèvent de nombreuses autres questions d'ordre technique et juridique (par exemple la question de l'égalité de traitement). En l'état, et comme pour toute autre demande d'empiètement du domaine public, la Ville décidera au cas par cas si elle devait être confrontée à de telles demandes.

3. Est-ce qu'il est prévu que le chauffage à distance se développe dans ces quartiers? Si oui, à quel horizon temporel? Et si non, pour quelles raisons et quelle marge de manœuvre possède la Ville pour influencer cette décision?

Les réseaux de chauffage à distance (CAD) existants en ville de Fribourg sont développés et exploités sous le nom de "CAD-Fribourg" par Groupe E Celsius SA. La Ville de Fribourg est actionnaire minoritaire (27.29%) de cette société dont l'actionnaire majoritaire est Groupe E SA. Deux sièges (sur sept) du Conseil d'administration de Groupe E Celsius SA reviennent à la Ville. Dans le cadre de l'élaboration de son plan communal des énergies, la Ville a défini les périmètres énergétiques dans lesquels les réseaux CAD doivent se développer. Dans le périmètre énergétique A, le délai pour procéder à un raccordement définitif après signature du contrat de raccordement avec le fournisseur est fixé à cinq ans. Dans le périmètre énergétique B, ce délai est de dix ans (cf. art. 339 al. 4 RCU). Bien que, pour des raisons essentiellement techniques, la plupart des quartiers historiques ne fassent pas partie de ces secteurs, il reste

permis d'y développer des réseaux CAD. Finalement, il peut être renvoyé à la réponse au postulat n° 92 qui développe de quelle manière la Ville entend influencer le déploiement du CAD et des énergies renouvelables sur son territoire.

Stöckli Jérémie (Vert-e-s). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse qui me satisfait plus ou moins. Vous mentionnez le plan communal des énergies. Dans celui-ci, on se rend compte que la demande énergétique dans les quartiers de l'Auge et du Bourg est très importante et qu'il serait important d'y développer un CAD. Le problème résiderait dans l'impossibilité technique de déploiement d'un CAD, mais quelques pages plus loin, il est mentionné pour ces quartiers qu'un raccordement est autorisé et doit être étudié au cas par cas. De plus, un montant a été mis au budget 2023 pour réaliser une étude d'opportunité pour la réalisation de micro-CAD en Vieille-Ville. Je me pose donc la question d'une réelle impossibilité technique et me permettrait de revenir sur le sujet lors des questions.

- n° 240 (2021-2026) de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux travaux de révision du plan de mobilité

Steiert Thierry, syndic. Mme V. Grady rebondissait sur la réponse à la question n° 33, déposée par M. Gérald Collaud en 2021. Le Conseil communal soulignait dans sa réponse qu'une révision du plan de mobilité était en cours et sa mise en œuvre planifiée pour 2022-2023.

Elle a posé les questions suivantes:

- Où en est cette révision?

La Ville de Fribourg s'est dotée d'un premier plan de mobilité, entré en vigueur en 2011. Ce plan de mobilité comprend notamment des subventions à l'acquisition d'abonnements de transports en commun, à l'acquisition de deux-roues et de deux-roues électriques pour les déplacements pendulaires, et pour l'entretien de ceux-ci. Il comporte en outre des mesures telles que l'augmentation de l'offre en véhicules partagés, le dimensionnement des besoins en places de parc selon la politique communale de stationnement, ainsi que diverses activités spécifiques telles que des participations à l'action "Bike to work" et d'autres mesures.

Si ce plan de mobilité a permis une réelle avancée, il y a lieu de procéder à une refonte complète de cet instrument. En effet, un tel outil doit avoir une composante évolutive, afin de suivre les évolutions du personnel de l'entreprise et la nécessité d'adapter les mesures, en fonction des expériences faites et des besoins actuels en matière de déplacements privés et professionnels. Le règlement du personnel, entré en vigueur en 2020, précise aussi, dans son article 12, que "le plan de mobilité fixe un catalogue de mesures visant à promouvoir un déplacement du personnel favorisant la mobilité douce et/ou les transports publics pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, mais aussi pour les déplacements professionnels, dans le but de diminuer les nuisances liées au trafic individuel motorisé."

Un groupe de travail a été créé en 2020, afin de procéder à une révision du plan de mobilité et de présenter celui-ci au Conseil communal pour adoption et mise en œuvre. Les objectifs du plan de mobilité consisteront principalement à promouvoir les déplacements pendulaires et

professionnels "durables", à répondre aux objectifs du PAL en matière de mobilité, à anticiper les objectifs du futur plan climat et à se positionner comme employeur exemplaire. Il permettra également de répondre aux attentes liés aux labels obtenus par la Ville, tel que le label gold de "Cité de l'énergie". Une fois adopté, ce plan de mobilité de l'administration communale sera considéré comme une mesure du futur "Plan climat" de la Ville.

Les travaux préparatoires en vue de l'adoption du nouveau plan de mobilité ont bien avancé et l'adoption de ce plan par le Conseil communal peut désormais être envisagé dans les mois à venir. La mise en œuvre sera ensuite coordonnée entre les unités administratives concernées, en premier lieu le Services de la police et de la mobilité, le Service des ressources humaines et le Secteur de la communication.

- En vertu de la loi sur la mobilité du 5 novembre 2022, et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, "Toute entreprise et administration publique de plus de 50 employés dispose d'un plan de mobilité afin de définir et optimiser les déplacements qu'elle provoque". Quelles mesures prévoit notre Ville pour améliorer l'empreinte carbone de ses salariés?

Les mesures visant à réduire l'empreinte carbone des employés et employées de la Ville seront intégrées dans le futur plan de mobilité et feront l'objet d'une communication adéquate en temps voulu, après adoption du nouveau plan de mobilité et en concertation avec le Plan climat.

Grady Véronique (PLR). Je suis très satisfaite de cette réponse et je remercie le Conseil communal. Je me réjouis des améliorations que pourra apporter ce plan de mobilité.

- n° 242 de M. David Aebischer (PLR) relative à la distinction entre la classification fonctionnelle et celle par nature en matière budgétaire

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 23 avril 2024, M. D. Aebischer a posé la question suivante:

"Je m'exprime au nom du parti libéral-radical et me permets de rebondir sur la réponse à la question n° 222. Le Conseil communal, dans sa réponse, parle à la fois de classification fonctionnelle et de classification par nature. Il se base sur la classification fonctionnelle pour prendre ses décisions et pour fixer son budget. Je souhaite savoir dans quel texte légal il est dit que l'on doit utiliser la classification fonctionnelle ou la classification par nature, ou les deux. Qu'est-ce qui est décidé par le Conseil général ou par le Conseil communal?"

Réponse du Conseil communal

Base légale

D'un point de vue légal, l'article 10 al.1 lettre b de la loi sur les finances communales (LFCo) précise les principes régissant l'établissement du budget: les charges et les revenus du compte de résultat ainsi que les dépenses et les recettes des comptes des investissements sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable. Le message accompagnant le projet de loi sur les finances communales n'amène, quant à lui, pas de précisions particulières.

La loi sur les finances communales ne spécifiant par conséquent aucun des deux modèles de classification pour base de validation d'un crédit supplémentaire, le Conseil communal se réfère à l'article premier de l'arrêté du budget 2024 qui spécifie que le budget de fonctionnement est approuvé par le Conseil général. La classification fonctionnelle est donc considérée comme admise pour base de décision et de validation des crédits budgétaires.

Décision par le Conseil général ou le Conseil Communal

Le Conseil communal souhaite rappeler que la question de la compétence quant à l'indexation des salaires du personnel de la Ville de Fribourg a déjà fait l'objet d'une prise de décision de la part de la Préfecture de la Sarine le 28 mai 2009.

Extrait pages 7 et 8

En l'espèce, il est certes incontestable que le Conseil général a la compétence de décider du budget conformément à l'article 10 alinéa 1er lettre b LCo. Il n'en demeure pas moins qu'en vertu de l'article 60 alinéa 3 lettre f, il incombe au Conseil communal de fixer le traitement du personnel communal, dont le renchérissement est un des éléments. Il ressort en effet des travaux du Grand Conseil que la volonté clairement manifestée du législateur a été de donner pleine compétence au Conseil communal pour tout ce qui touche le domaine des fonctionnaires et employés communaux, à l'exception de leur statut.

Sur le vu de ce qui précède, le recours doit être admis. Partant, la décision du Conseil général portant sur l'indexation des salaires du personnel communal est annulée.

Se basant sur cette décision préfectorale, la compétence quant à l'indexation des salaires revient au Conseil communal.

Aebischer David (PLR). Au nom du groupe libéral-radical, je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Le groupe prend acte du fait que les classifications fonctionnelles et par nature sont employées pour construire le budget. Par contre, son adoption se base uniquement sur la classification fonctionnelle. Et pourquoi pas la classification par nature?

Le Conseil communal nous rappelle que l'indexation des salaires est de sa compétence. Par contre, l'enveloppe budgétaire "salaires" est votée par le Conseil général. D'accord, mais...

La divergence entre le Conseil communal et le groupe réside dans le choix du chemin à utiliser pour débloquer les fonds nécessaires à l'indexation citée à la question n° 222.

Le groupe considère que le crédit supplémentaire engagé se base sur le montant global des charges du personnel, donc par nature, et non service par service.

Par conséquent, le groupe soutient que le crédit supplémentaire doit passer par un vote du législatif et non par une décision de l'exécutif fondée sur une délégation de compétence.

Le groupe craint que l'interprétation du Conseil communal fasse école et débouche sur une possible dérive, ou pas... Il en va du bon fonctionnement de nos institutions.

- n° 243 (2021-2026) de M. Pascal Wicht (UDC) relative à l'état du bâtiment de 1970 du CO de Jolimont

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 23 avril 2024, M. P. Wicht a interrogé le Conseil communal au sujet de l'état du bâtiment de 1970 du CO de Jolimont.

Réponse du Conseil communal

1. Où en est-on dans les réflexions au sujet de l'affectation future de ce bâtiment, lorsque le nouveau CO de Givisiez sera ouvert?

Le bâtiment de Jolimont 1970 a fait l'objet d'une analyse de vétusté dans le cadre de la planification des rénovations coordonnées de l'ensemble des bâtiments communaux. La date de rénovation a été coordonnée avec les rénovations du CO du Belluard afin de permettre l'utilisation du bâtiment 1970 à des besoins scolaires pendant la rénovation du Belluard, dont les travaux sont plus urgents. Selon le dernier plan financier 2024-2028, les débuts des travaux de l'assainissement du CO du Belluard sont prévus à l'horizon 2028. La rénovation du CO du Belluard, puis du bâtiment 1970 de Jolimont se fait en coordination avec l'ouverture du CO de Givisiez (prévue pour la rentrée scolaire 2028-2029) qui permettra de diminuer les effectifs. C'est dans le cadre de ces projets de rénovation que l'affectation future sera analysée. Il convient également de rappeler les éléments contenus dans le [bilan intermédiaire du 26 septembre 2023 du Plan directeur des infrastructures scolaires 2021-2026 \(page 14\)](#).

2. Comment se fait-il qu'une école qui est encore en fonction puisse être dans un tel état de délabrement, y compris en ce qui concerne l'entretien courant?

Afin d'illustrer le soi-disant état de délabrement, la question se réfère uniquement à un exemple: "Ainsi, à titre d'exemple, dans les toilettes à disposition des élèves ainsi que des

usagers de la salle Ducarroz, le 90% des lavabos sont inutilisables, car il manque les poignées des robinets". A défaut d'autres exemples, la réponse ci-après se limitera également à cet exemple, étant d'emblée précisé que le site du CO de Jolimont accueille près de 900 élèves (pré)adolescents, avec tout ce que cela comprend. Ainsi, les efforts déployés par la conciergerie pour maintenir les installations en état de fonctionnement peuvent être compromis par les défis liés à des plaisanteries de mauvais goût et/ou au vandalisme. La casse des bouchons de robinets, des supports pour papier, savon et essuie-mains, ainsi que des dégradations aux parois des cabines de toilettes et aux luminaires sont fort malheureusement des dégradations qui peuvent survenir dans un tel contexte.

3. Que compte faire le Conseil communal pour garantir aux élèves du CO de Jolimont qu'ils puissent disposer d'un bâtiment répondant aux conditions les plus élémentaires, notamment en termes d'hygiène?

La fréquence de ces incidents dans un environnement scolaire complique les tâches de maintenance et de réparation. Cependant, afin de garantir la sécurité, l'hygiène et le bon fonctionnement des installations, différentes options sont envisagées comme l'installation de bouchons antivol ou le remplacement des robinets actuels par des modèles à poussoir, qui sont actuellement à l'étude.

Il est également prévu de sensibiliser davantage les utilisatrices et utilisateurs sur l'importance de préserver ces installations communes et d'améliorer la réactivité de la conciergerie, en collaboration avec les Directions concernées. Malgré ces défis de taille, la Ville de Fribourg est déterminée à mettre en œuvre des actions concrètes pour garantir un environnement sûr, propre et fonctionnel, propice au bien-être de toutes les usagères et tous les usagers.

Wicht Pascal (UDC). Je ne suis pas satisfait de la réponse. La réponse du Conseil communal est "tout va bien, circulez, y a rien à voir". La réponse se focalise sur le seul point des robinets, alors qu'il ne s'agissait que d'un exemple de la vétusté générale de ce bâtiment. Quand le conseiller général montre la lune, le conseil communal regarde le doigt. Je maintiens, ce bâtiment est dans un état qui n'est pas acceptable et pas digne pour une école. J'invite M. le conseiller communal à aller jeter un coup d'œil dans le bâtiment en question, il verra de quoi je parle.

E. Nouvelles questions

- n° 246 de M. Guy-Noël Jelk (PS) relative à la rénovation du pourtour de la tour Dürrenbühl

Jelk Guy-Noël (PS). Cela fait plus d'une année et demi que la magnifique rénovation de la tour Dürrenbühl est terminée. A ce sujet j'ai deux questions:

- 1) Pour quelle raison l'aménagement du pourtour de ladite tour n'a toujours pas été réalisé?
- 2) Comment la Ville va-t-elle s'y prendre, afin que celui-ci se réalise enfin?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Un permis de construire préfectoral – toujours pas délivré – concernant une piste de chantier provisoire a fait l'objet d'une autorisation préfectorale de début anticipé des travaux le 16 mai 2019.

Suite à cela, une séance a eu lieu en 2020 entre la Préfecture, le SeCA, l'architecte en charge du dossier et la Ville, afin d'explorer l'idée d'en faire une piste d'accès pérenne.

A ce moment-là, décision avait été prise de déposer une nouvelle demande de permis de construire pour une construction de piste d'accès pérenne. Le terrain en question, la tour Dürrenbühl, est propriété de l'Etat et non pas de la Ville.

Ensuite et malgré les relances ponctuelles de la Ville, ce nouveau dossier n'a pas encore été déposé, pour des problèmes de transfert de propriété et d'accords nécessaires par tous les propriétaires de bien-fonds concernés par cette piste d'accès pérenne.

Les décisions étant d'autorité de la préfecture, et la nouvelle procédure nécessitant la signature des propriétaires concernés, étant précisé que la commune ne fait pas partie de ces propriétaires, la Ville n'a pas d'autre moyen d'agir si ce n'est les relances périodiques. La dernière relance périodique dans ce dossier date de début mai 2024.

Jelk Guy-Noël (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 247 de M. Jérémie Stöckli (Vert-e-s) relative aux contraintes techniques du déploiement du réseau de chauffage à distance dans la Basse-Ville et dans le Bourg

Stöckli Jérémie (Vert-e-s). Comme mentionné lors de ma précédente intervention, voici mes questions complémentaires en lien avec les chauffages à distance:

- 1) Y a-t-il vraiment une impossibilité technique à réaliser un CAD en Basse-Ville et dans le quartier du Bourg, et si oui laquelle ou lesquelles?
- 2) L'étude d'opportunité pour la réalisation de micro-CAD en Vieille-Ville a-t-elle été réalisée et si oui est-il possible d'avoir accès aux résultats de cette étude?
- 3) Et finalement, pourquoi les plans du réseau CAD existant ne sont-ils pas disponibles? Serait-il possible de demander à Groupe E de les publier, ainsi que les développements prévus à court et moyen termes?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

- 1) Les contraintes techniques présentes en Basse-Ville (souterrain engorgé (notamment: eau, gaz, télécom, caves)) font que le déploiement du réseau "CAD-Fribourg", exploité par Groupe-E Celsius SA, est très compliqué dans cette zone. Le réseau "CAD-Fribourg" ne devrait donc s'y développer que de manière limitée pour cette raison. Toutefois, Groupe-E Celsius SA évalue la faisabilité technique de tout de même faire descendre le réseau "CAD-Fribourg" en certains endroits de la Basse-ville.

Il est donc effectivement techniquement très compliqué de réussir à faire descendre le réseau "CAD-Fribourg" jusqu'en Basse-Ville. Toutefois, certaines zones de la Basse-Ville pourraient avoir le potentiel pour le développement de réseaux CAD localisés (micro-CAD) et qui seraient déconnectés du réseau principal "CAD-Fribourg", s'affranchissant ainsi des problématiques d'acheminement de l'énergie à travers les rues de la Basse-Ville. Ces micro-CAD, seraient alimentés par une production de chaleur située à proximité du réseau et des bâtiments à chauffer.

- 2) Deux zones dans le quartier de la Neuveville ont été retenues par la Ville pour réaliser une première étude de faisabilité pour ces micro-CAD. Il s'agit d'une zone à proximité de la Motta et d'une zone englobant la Planche-Supérieure et la Planche-Inférieure.

Une offre pour l'étude de faisabilité du micro-CAD Motta et du micro-CAD des Planches est en cours d'adjudication par le service GCEE. Les résultats de cette étude sont attendus dans le courant de l'année 2024. L'adjudication n'a pas encore eu lieu.

- 3) Les plans du réseau CAD existant et des développements prévus à court et moyen termes ne sont actuellement pas publics et n'appartiennent pas à la Ville. Toutefois, la Ville de Fribourg estime qu'il serait opportun qu'il soit rendu public. D'ailleurs, je suis personnellement déjà intervenu dans ce sens auprès de la direction de Groupe E récemment, laquelle m'a affirmé que la question sera examinée. A ce stade, on n'a pas encore de retour à notre demande qui a été formulée.

Stöckli Jérémie (Vert-e-s). Je remercie le Conseil communal pour cette réponse.

- n° 248 de M. François Miche (PS) relative à l'utilisation des armoiries de la Ville de Fribourg dans un dépliant promouvant l'initiative communale "La première heure de parking gratuite à Fribourg"

Miche François (PS). Il y a de cela deux semaines. Je n'étais pas très réveillé, j'avais la tête dans le cirage. J'essayais de boire un café que je venais de commander. Le tenancier m'a tendu un magnifique flyer qui portait sur l'initiative pour la première heure de parking gratuite. Quelle ne fut pas ma surprise quand j'ai découvert qu'il y avait les armoiries de la Ville de Fribourg. Je me suis dit: je ne comprends plus rien. Suis-je socialiste? Est-ce que la droite a réussi à convaincre le Conseil communal? Est-ce que j'aurais loupé un épisode? Je n'y comprenais plus rien. Je parlais du principe que le Conseil communal était plutôt contre cette initiative et que les armoiries qui venaient d'être apposées sur le flyer des initiants l'ont été d'une façon abusive. Si je ne me trompe pas, l'article 7a de la loi sur les communes énonce que les armoiries ne peuvent pas être utilisées comme on veut et qu'il faut faire attention. Il se réfère à la législation spéciale. Je ne suis pas juriste. J'ai regardé la loi fédérale. J'ai découvert que la loi fédérale dit qu'il faut regarder la loi cantonale ad hoc au niveau des cantons. Je suis tombé sur un arrêté des armoiries. A l'article 4, il est énoncé que normalement, lorsque les communes remarquent que l'on abuse de leurs armoiries, elles se doivent d'agir.

Je voulais savoir si le Conseil communal soutient les initiants et s'il a eu connaissance de ces surprises et s'il a agi pour lutter contre cette façon abusive d'employer les armoiries.

Steiert Thierry, syndic. Effectivement, le Conseil communal a été rendu attentif au fait que les flyers relatifs à cette initiative portent les armoiries de la Ville, ceci sous le nom de Gastro-Fribourg. Ceci constitue clairement une violation de la législation et de la jurisprudence en la matière, puisque les armoiries communales sont protégées, tout comme les armoiries cantonale et fédérale. Cela étant, nous avons signalé ce dysfonctionnement à Gastro-Fribourg. A regret, nous avons constaté que les flyers ont continué à être distribués avec les armoiries.

Miche François (PS). Je remercie le Conseil communal pour la réponse.

- n° 249 de M. François Miche (PS) relative au bruit des chantiers

Miche François (PS). De nouveau, très tôt le matin, il y a eu autre chose qui m'a turlupiné, le bruit des chantiers. On nous explique que les travaux bruyants devraient pouvoir commencer à 07.00 heures et se terminer à 17.00 heures, tout en ayant une pause entre 12.00 et 13.00 heures. Je remarque que ces temps, ce n'est pas le cas. Les personnes de la construction abusent. Ils commencent les travaux avec un grand bruit à partir de 06.00 heures. J'ai constaté encore la semaine dernière que quelques fois ces personnes travaillaient, avec des travaux à grand bruit, jusqu'à 21.00 heures. Je crois savoir qu'il ne s'agissait pas de terrains sujets à des formes de dérogations extraordinaires. Je m'étais dit: qu'en est-il? Il me semble quand il s'agit de ce genre de cas, que c'est à la Police locale d'y veiller. J'ai remarqué que ce n'est pas toujours suivi. Je voulais savoir ce qu'il en était.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Conseil communal investiguera sur les allégués qu'il a entendu ce soir et au besoin, il prendra les mesures nécessaires, pour autant qu'il y ait des éléments contraires à la réglementation qui soient constatés.

Miche François (PS). Je remercie le Conseil communal pour la réponse.

F. Autres interventions

Collaud Gérald (CG-PCS). Ce soir, et malheureusement hier aussi, j'ai constaté qu'une personne présente dans cette salle utilise son téléphone portable pour diffuser un message haineux. Dans le contexte actuel, alors qu'un massacre est en cours en Palestine et qu'un génocide est fort probablement aussi en cours, je suis choqué et déçu qu'une personne du Conseil général, ou éventuellement des employés ici présents, puissent mettre le texte "Israël vaincra" comme nom de son wifi. Cela dénote à la fois son inculture et son manque d'humanité. Cela est indigne de la fonction.

Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL). Hier, je n'ai pas voulu allonger la séance, mais je voudrais attirer l'attention de l'ensemble de mes collègues sur le rapport de l'organe de révision, de la page 14 à la page 16, concernant les contrôles généraux informatiques. En effet, "un audit informatique externe portant sur des équipements de réseau et de sécurité a été réalisé en 2023 et 30 recommandations détaillées ont été émises. Pour le domaine réseau, 13 points ont été remontés, 3 jugés significatifs, 8 majeurs et 2 points mineurs. Dans le domaine de la sécurité, 17 constats ont été relevés, dont 8 point significatifs, 2 points majeurs et 7 recommandations mineures". A la page 16, il

est dit que" plusieurs audits ont été réalisés en 2023 (réseau, sécurité du réseau, sécurité des systèmes d'informations). Entre les recommandations ci-dessus et les mesures relatives aux audits, le travail est conséquent et sera planifié sur deux à trois années". Ceci notamment parce que "le nouveau responsable de la sécurité IT & architecture IT, issu d'une rocade, débutera réellement ses activités dans cette fonction à mi-juin 2024.". Je voudrais attirer l'attention du Conseil général, mais aussi du Conseil communal, de l'importance de résoudre ces questions de sécurité informatique. C'est la sécurité de toute l'information de la Ville qui est en question. C'est souvent quelque chose que l'on met sous le tapis, parce que c'est silencieux. Lorsque ça nous arrive, il est trop tard! Les auditeurs nous ont signalés, avertis, et il est de notre responsabilité de répondre à ces questions de sécurité.

Le président. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. J'invite toutes les personnes qui le souhaitent et qui ont le temps de poursuivre notre soirée au Café-Bar "Au Bourg'Joie".

La séance est levée à 21.31 heures.

Fribourg, le 17 juin 2024
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Simon MURITH



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR